LA PROPHÉTIE DE BARUCH

1° *Le prophète.* — En hébreu, le mot *Baruch* signifie « béni ». Le premier verset du livre cite la généalogie de notre prophète jusqu'à la cinquième génération, et l'on voit par là que l'auteur de cet écrit ne diffère pas du personnage de même nom, également « fils de Néri, fils de Maasias », qui fut le secrétaire et l'ami fidèle de Jérémie [1]. Telle a toujours été l'opinion traditionnelle, que confirme la place attribuée au livre de Baruch dans les anciennes versions : on a tout naturellement rapproché ses oracles de ceux de son maître. La famille de Baruch était très distinguée [2]. Ce que nous savons de sa vie est raconté aux passages du livre de Jérémie qui viennent d'être cités en note. Il accompagna son maître en Égypte, lorsque celui-ci fut contraint d'y suivre ceux de leurs compatriotes qui s'y exilèrent volontairement après l'assassinat de Godolias, et il partagea son impopularité [3]. I, 2, nous apprenons qu'il composa son livre à Babylone, environ cinq ans après la ruine de Jérusalem. C'est encore à Babylone qu'il serait mort sept ans plus tard, d'après les rabbins; et il est très vraisemblable, en effet, qu'il y ait rejoint ses compatriotes déportés, lorsqu'il eut recueilli le dernier soupir de Jérémie en Égypte [4].

2° *Le sujet et la division du livre.* — Tel qu'il a été inséré dans notre Bible latine, le livre qui porte le nom de Baruch se compose de deux écrits très distincts : 1° les pages qui appartiennent en propre à Baruch lui-même (chap. I-V); 2° une lettre que Jérémie adressa, aussitôt après la destruction de Jérusalem, à ses coreligionnaires qui allaient prendre le chemin de l'exil (chap. VI).

L'œuvre personnelle de Baruch se compose de deux parties ou sections : la première contient une exhortation à la pénitence, que Baruch adressa aux Juifs demeurés à Jérusalem après la ruine du pays (I, 1-III, 8); la seconde (III, 9-V, 9) renferme un discours prophétique très consolant, qui promet aux débris du peuple théocratique, dans l'hypothèse d'une conversion sincère, la fin de la captivité et le rétablissement de la nation sur de nouvelles bases. Le but de la première section est de porter le peuple à s'humilier sous la main de Jéhovah et à implorer sa délivrance; le but de la seconde est de l'encourager parmi ses souffrances, en lui montrant les radieuses perspectives de l'avenir.

La lettre de Jérémie décrit longuement, sous tous les aspects, le néant complet des idoles et le caractère insensé de l'idolâtrie [5].

---

[1] Cf. Jer. XXXII, 12, 16; XXXVI, 4 et ss.; XLV, 1 et ss.

[2] Cf. Jer. LI, 59; Josèphe, *Ant.*, X, 9, 1.

[3] Cf. Jer. XLIII, 1-7.

[4] Saint Jérôme, *adv. Jovin.*, II, 5, signale une autre tradition, en vertu de laquelle Baruch serait mort en Égypte. En tout cas, rien ne s'oppose à ce que le prophète ait fait en Chaldée un voyage durant lequel il a mis ses oracles par écrit.

[5] Pour une analyse plus détaillée, voyez le commentaire, et notre *Biblia sacra*, p. 916-923.

3° *L'authenticité et la canonicité* soit de l'œuvre de Baruch, soit de la lettre de Jérémie, sont universellement niées aujourd'hui par les Juifs, les protestants et les rationalistes, qui rangent ce double écrit parmi les livres apocryphes. Les catholiques les admettent, au contraire, unanimement, et ils ont pour le démontrer d'excellentes preuves extrinsèques et intrinsèques [1].

1. En ce qui concerne l'écrit propre à Baruch, il est certain que les anciens Juifs l'admettaient comme authentique et comme canonique. Les Septante, en le traduisant et en l'insérant dans la Bible immédiatement après le livre de Jérémie [2], ont montré qu'ils voyaient en lui une partie intégrante des saintes Écritures. Théodotion, cet autre traducteur juif, en donna aussi une version grecque. Au IIIe siècle de l'ère chrétienne, on le lisait encore dans les synagogues juives, au jour de l'Expiation ou du Grand Pardon [3]. Saint Épiphane [4] le mentionne expressément au nombre des écrits canoniques reçus par les Juifs après la captivité de Babylone [5]. Quant à l'Église chrétienne, elle l'a admis parmi les saints Livres dès les temps les plus reculés. Le pape saint Clément [6] cite Bar. III, 16-19, comme « une écriture divine »; Athénagore [7] dit, à propos de Bar. III, 35, que c'est la parole d'un « prophète ». Et il en est de même de saint Irénée, de saint Cyprien, d'Origène, etc. [8]. Les anciens docteurs aiment surtout à citer, pour l'appliquer à l'incarnation du Verbe, le texte célèbre, Bar. III, 37. Si parfois leurs citations sont faites sous le nom de Jérémie, c'est, comme le dit saint Augustin [9], à cause de l'union intime qui existait entre les deux livres; mais ils savaient très bien distinguer, à l'occasion, entre les deux écrivains.

Nous l'avons vu plus haut, dès sa première ligne (I, 1) l'écrit se donne comme l'œuvre de Baruch; or tout, dans le fond et dans la forme, vient confirmer cette assertion. Les événements historiques qu'il signale directement, ou auxquels il fait allusion, cadrent fort bien avec l'époque de Baruch [10]. Dans un livre composé par l'ami et le secrétaire de Jérémie, on doit s'attendre à retrouver les pensées dominantes et le genre du maître, et c'est ce qui a lieu réellement : mêmes reproches aux Juifs coupables, mêmes menaces, même espoir de pardon. A la façon de Jérémie, Baruch entremêle volontiers à ses propres idées celles des écrivains sacrés qui l'avaient précédé, et il cite tour à tour le Deutéronome, Job, Isaïe, etc. [11].

2. On prouve de la même manière l'authenticité et la canonicité de la lettre de Jérémie. La synagogue l'a autrefois reçue comme faisant partie des écrits inspirés, et l'a transmise à l'Église; le style [12] et les idées rappellent constamment Jérémie; les intéressants détails que donne l'auteur au sujet de l'idolâtrie des Chaldéens concordent merveilleusement avec tout ce que nous en savons par ailleurs.

4° *La langue primitive* fut certainement l'hébreu; mais le texte original s'est perdu de bonne heure [13], et le livre ne nous est parvenu que par la version

---

[1] L'authenticité et la canonicité sont d'ordinaire deux questions très distinctes; nous les réunissons ici parce que, de fait, elles n'ont guère été séparées par nos adversaires.

[2] Avant les Thrènes.

[3] Cf. *Constit. apost.*, V, 20.

[4] *Hær.*, VIII, 6.

[5] Le onzième des Psaumes dits de Salomon, qui sont l'œuvre d'un Juif, et qui datent, d'après les meilleurs critiques, du Ier siècle avant J.-C., cite des paroles de Baruch.

[6] *Pædag.*, II, 3, 36.

[7] *Legat.*, IX.

[8] Voyez Cornely, *Introd.*, t. II, p. II, p. 426-427.

[9] *De civit. Dei.*, XVIII, 33.

[10] Cf. I, 2; II, 3; IV, 15, etc. Le commentaire réfutera quelques objections de nos adversaires, basées sur de fausses suppositions.

[11] Voyez le commentaire.

[12] Notamment, le manque de concision et les répétitions.

[13] Il avait déjà disparu au temps de saint Épiphane et de saint Jérôme. Un exégète allemand, M. Kneucker, a essayé avec assez d'habileté de le reconstituer (*Das Buch Baruch*, Leipzig, 1879).

grecque des LXX ; version toute hérissée d'hébraïsmes [1], qui atteste à tout moment, surtout dans les trois premiers chapitres, très servilement traduits, l'origine première du double écrit.

Saint Jérôme nous apprend lui-même qu'il n'a pas touché au livre de Baruch, qui, tel que nous le possédons dans la Vulgate, est un reste de l'ancienne Itala : ainsi s'expliquent les expressions empruntées au latin populaire, les provincialismes, les constructions plus grecques que latines qu'on y rencontre très souvent. Par exemple : *subjectibiles*, I, 18 ; *eramus incredibiles*, I, 19 ; *a foris*, II, 22 ; *sine vestigio ab inhabitantibus*, II, 23 ; *minorare*, II, 34 ; *superducere*, IV, 10 ; *gaudimonium*, IV, 34, etc. ; la préposition *in* construite avec l'ablatif, là où il faudrait régulièrement l'accusatif (cf. II, 4, 12, 27 ; III, 7, 8, 32, etc.) ; l'article grec traduit par les pronoms *ille* (cf. II, 27 ; III, 26, etc.), *ipse* (cf. III, 4) [2].

5° *Commentateurs catholiques.* — Les meilleurs sont, parmi les anciens, Théodoret de Cyr, Sanchez, Maldonat, Corneille de la Pierre, Calmet ; parmi les contemporains, Reusch (*Erklærung des Buches Baruch*, Fribourg-en-Brisgau, 1853) et Knabenbauer (*Commentarius in Danielem prophetam, Lamentationes et Baruch*, Paris, 1891).

---

[1] Voyez la liste des principaux dans Knabenbauer, *Comment. in Danielem... et Baruch*, p. 438.

[2] Il existe une autre recension du livre de Baruch d'après l'Itala (voyez Sabatier, *Bibliorum sacrorum latinæ versiones antiquæ*, t. II, p. 734 et ss.) ; le latin en est plus correct, mais elle est moins littérale. On la nomme Itala B.

BARUCH

CHAPITRE I

1. Et hæc verba libri quæ scripsit Baruch, filius Neriæ, filii Maasiæ, filii Sedeciæ, filii Sedei, filii Helciæ, in Babylonia,

2. in anno quinto, in septimo die mensis, in tempore quo ceperunt Chaldæi Jerusalem, et succenderunt eam igni.

3. Et legit Baruch verba libri hujus ad aures Jechoniæ, filii Joakim, regis Juda, et ad aures universi populi venientis ad librum,

1. Voici les paroles du livre qu'écrivit Baruch, fils de Nérias, fils de Maasias, fils de Sédécias, fils de Sédéi, fils d'Helcias, à Babylone,

2. la cinquième année, le septième jour du mois, au temps où les Chaldéens prirent Jérusalem et la brûlèrent.

3. Et Baruch lut les paroles de ce livre aux oreilles de Jéchonias, fils de Joakim, roi de Juda, et aux oreilles de tout le peuple qui venait *entendre* cette lecture,

---

PREMIÈRE PARTIE

Le livre de Baruch. I, 1 — V, 9.

SECTION I. — LETTRE PAR LAQUELLE LES JUIFS EXILÉS COMMUNIQUENT LE LIVRE DE BARUCH A LEURS COMPATRIOTES DE JÉRUSALEM. I, 1 — III, 8.

§ I. — *Introduction historique.* I, 1-14.

1° Lecture faite par Baruch à ses coreligionnaires déportés à Babylone. I, 1-4.

CHAP. I. — 1-4. Le livre s'ouvre, d'une façon tout hébraïque, par la conjonction *et*, comme plusieurs autres écrits de l'Ancien Testament. Cf. Jos. I, 1; Jud. I, 1; Ez. I, 1; Jon. I, 1, etc. — *Baruch, filius Neriæ...* Voyez l'Introd., p. 773. — *Sedei.* Dans le grec Ἀσαδίας, nom qui correspond à l'hébreu *Ḥasadiâh*. Cf. I Par. III, 30. — *In Babylonia.* D'après le grec : à Babylone. De même au vers. 4. — *In anno quinto* (vers. 2). L'an 583, puisque c'est en 588 que les Chaldéens *ceperunt... Jerusalem, et succenderunt...* — *Septimo die mensis:* au cinquième mois, d'après IV Reg. XXV, 8, et Jer. LII, 12. Cette date était fort bien choisie pour la lecture du livre de Baruch, car les exilés étaient alors plus accessibles aux sentiments de pénitence que le prophète voulait exciter en eux. — *Legit... ad aures.* Fréquent hébraïsme. Cf. IV Reg. XXIII, 2; Jer. XXXVI, 6, 10, 13, etc. — *Jechoniæ.* Ce prince est aussi appelé Joachin par la Vulgate (*Y'hoyâkin* en hébreu). Cf. IV Reg. XXIV, 8, etc. Il avait été déporté à Babylone en 599, et traité avec une certaine bienveillance par Nabuchodonosor, parce qu'il s'était soumis sans résistance (cf. IV Reg. XXIV, 12). Il ne recouvra sa pleine liberté qu'en 562, sous le règne d'Evilmérodach (cf. Jer. LII, 31); il était donc encore prisonnier d'État en 583. Mais, quoi que disent en sens contraire les adversaires de l'authenticité du livre de Baruch, cette circonstance ne s'oppose nullement à ce qu'il ait pu assister à la réunion mentionnée. La reddition d'une partie des vases sacrés par les vainqueurs (comp. le vers. 8) prouve qu'à cette époque ils étaient favorablement disposés envers les Juifs; d'ailleurs, il y avait alors quinze ans que Jéchonias était en prison, et ni lui, ni les autres captifs n'inspiraient plus la moindre inquiétude, car ils avaient suivi le conseil de Jérémie (cf. Jer. XXIX, 4 et ss.), et ils attendaient en paix l'heure de la délivrance. — *Populi venientis ad librum.* Hébraïsme : ceux qui venaient pour écouter la lecture. Le livre en question n'est autre que celui qui a été signalé au vers. 1, c.-à-d. la prophétie entière de Baruch. On a pensé parfois, bien à tort, qu'il s'agit du texte de la loi. — *Potentium :* les nobles. Le grec et l'Itala insèrent à bon droit la conjonction « et » entre ce mot et *filiorum regum;* car ce sont deux catégories distinctes qui sont désignées. Par « fils des rois »

4. et aux oreilles des grands, des fils des rois, et aux oreilles des anciens, et aux oreilles du peuple, depuis le plus petit jusqu'au plus grand de tous ceux qui habitaient à Babylone, près du fleuve Sodi.

5. En écoutant ils pleuraient, et ils jeûnaient, et ils priaient en présence du Seigneur.

6. Et ils recueillirent de l'argent, selon ce que la main de chacun put *donner*,

7. et ils l'envoyèrent à Jérusalem, à Joakim, fils d'Helcias, fils de Salom, le prêtre, et aux *autres* prêtres, et à tout le peuple qui se trouvait avec lui à Jérusalem,

8. après qu'il eut reçu les vases du temple du Seigneur, qui avaient été emportés du temple, pour les rapporter dans le pays de Juda, le dixième jour du mois de sivan; c'étaient les vases d'argent que Sédécias, fils de Josias, roi de Juda, avait fait faire,

9. lorsque Nabuchodonosor, roi de Babylone, eut pris Jéchonias, et les princes, et tous les grands, et le peuple

4. et ad aures potentium, filiorum regum, et ad aures presbyterorum, et ad aures populi, a minimo usque ad maximum eorum omnium habitantium in Babylonia, ad flumen Sodi.

5. Qui audientes plorabant, et jejunabant, et orabant in conspectu Domini.

6. Et collegerunt pecuniam, secundum quod potuit uniuscujusque manus,

7. et miserunt in Jerusalem ad Joakim, filium Helciæ, filii Salom, sacerdotem, et ad sacerdotes, et ad omnem populum qui inventi sunt cum eo in Jerusalem,

8. cum acciperet vasa templi Domini, quæ ablata fuerant de templo, revocare in terram Juda, decima die mensis sivan; vasa argentea quæ fecit Sedecias, filius Josiæ, rex Juda,

9. posteaquam cepisset Nabuchodonosor, rex Babylonis, Jechoniam, et principes, et cunctos potentes, et popu-

---

il faut entendre en général les princes royaux. — *Presbyterorum :* les anciens, ou notables. Cf. Jer. XXIX, 1. — *A minimo... ad maximum.* Autre hébraïsme assez commun. Cf. Jer. VI, 13; XXXI, 34; XLII, 8, etc. — *Ad flumen Sodi.* Le fleuve Σουδ d'après le grec. Il n'est pas mentionné ailleurs; le contexte montre qu'il était tout auprès de Babylone. Peut-être était-ce un canal de l'Euphrate.

2° Effets produits par cette lecture. I, 5-14.

5-9. Vive émotion, et envoi d'une délégation Jérusalem. — *Plorabant, et jejunabant...* Nous verrons, en étudiant le contenu du livre, qu'il était vraiment de nature à impressionner fortement les exilés. Et puis, l'exil avait déjà produit d'heureux résultats sur les âmes. — *Collegerunt... secundum quod...* Hébraïsme manifeste : chacun donna selon ses moyens. Cf. Deut. XVI, 10, 17, etc. — *Ad Joakim... sacerdotem.* Prêtre, et non grand prêtre (l'Itala B dit inexactement : « sacerdotem magnum »). C'est donc sans motif sérieux que l'on a accusé l'auteur de ce livre de s'être mis en contradiction avec l'histoire. Le grand prêtre d'alors était Josédec (cf. I Par. VI, 15). Il est cependant probable que ce Joakim exerçait un rôle prépondérant parmi les prêtres demeurés à Jérusalem, puisque c'est à lui que le produit de la collecte fut directement adressé. — *Cum acciperet...* (vers. 8). Ce trait ne concerne plus Joakim, mais quelqu'un qui se trouvait alors à Babylone, et qui fut chargé de rapporter à Jérusalem les vases sacrés rendus par les Chaldéens : Baruch lui-même, d'après l'ensemble du récit (dans le grec, ἐν τῷ λαβεῖν αὐτόν, le pronom ne peut désigner que Baruch, qui à été dans tout ce passage le personnage principal). — *Revocare* est un mot de la basse latinité. La construction est en outre tout hébraïque, pour : « ut revocaret.... » Sans le livre de Baruch, nous aurions ignoré que Nabuchodonosor rendit spontanément aux Juifs une partie des dépouilles du temple. — *Decima die mensis...* Le mois de *sivan* était le troisième de l'année juive, et correspondait à peu près à notre mois de juin. Cf. Esth. VIII, 9. Cette date retombe sur le verbe « acciperet ». Les vases sacrés avaient donc été confiés à Baruch quelques semaines avant la lecture du livre (comp. le vers. 2). — *Vasa... quæ fecit Sedecias.* Autre détail propre à cet écrit. Sédécias avait sans doute voulu remplacer, autant que le permettaient les circonstances, ceux des vases et des ustensiles du sanctuaire dont les Chaldéens s'étaient emparés lorsqu'ils déportèrent Jéchonias. Cf. IV Reg. XXIV, 13; II Par. XXXVI, 10. Les nouveaux vases tombèrent à leur tour entre les mains des vainqueurs en 588. — *Posteaquam cepisset...* Passage (verset 9) presque identique à IV Reg. XXIV, 14, et à Jer. XXIV, 1. — Le mot *principes* (dans le grec, ἄρχοντας) équivaut à l'hébreu *śârîm*, et représente, non pas les princes du sang, mais les principaux officiers de la cour. — Les mots *et cunctos potentes* sont certainement une erreur de transcription pour « vinctos et potentes », car l'Itala B a « vinctos », et le grec dit : les prisonniers (δεσμώτας) et les puissants (sur ces derniers, voyez la note du vers. 4). Le substantif δεσμώτας correspond ici à l'expression hébraïque *masger*, employée par l'auteur des livres des Rois et par Jérémie, aux deux passages qui

lum terræ, ab Jerusalem, et duxit eos vinctos in Babylonem.

10. Et dixerunt : Ecce misimus ad vos pecunias, de quibus emite holocautomata et thus, et facite manna, et offerte pro peccato, ad aram Domini Dei nostri;

11. et orate pro vita Nabuchodonosor, regis Babylonis, et pro vita Baltassar, filii ejus, ut sint dies eorum sicut dies cæli super terram;

12. et ut det Dominus virtutem nobis, et illuminet oculos nostros, ut vivamus sub umbra Nabuchodonosor, regis Babylonis, et sub umbra Baltassar, filii ejus, et serviamus eis multis diebus, et inveniamus gratiam in conspectu eorum.

13. Et pro nobis ipsis orate ad Dominum Deum nostrum, quia peccavimus Domino Deo nostro, et non est aversus furor ejus a nobis usque in hunc diem.

du pays, et les eut emmenés captifs à Babylone.

10. Et ils dirent : Nous vous avons envoyé de l'argent; achetez-en des holocaustes et de l'encens, et faites-en des sacrifices, et des offrandes pour le péché, à l'autel du Seigneur notre Dieu;

11. et priez pour la vie de Nabuchodonosor, roi de Babylone, et pour la vie de Balthasar son fils, afin que leurs jours soient comme les jours du ciel sur la terre ;

12. et afin que le Seigneur nous donne la force, et qu'il éclaire nos yeux, pour que nous vivions à l'ombre de Nabuchodonosor, roi de Babylone, et à l'ombre de Baltassar, son fils, pour que nous les servions longtemps, et que nous trouvions grâce devant eux.

13. Priez aussi le Seigneur notre Dieu pour nous, car nous avons péché contre le Seigneur notre Dieu, et sa colère ne s'est pas détournée de nous jusqu'à ce jour.

---

viennent d'être cités. En effet, nous le retrouvons dans la traduction que les LXX ont donnée de Jer. XXIV, 1 ; traduction inexacte, puisque *masger* signifie : le serrurier. Au livre des Rois, ils se rapprochent davantage du vrai sens : τὸν συγκλείοντα, celui qui enferme.

10-14. Message transmis par les exilés à leurs coreligionnaires de Jérusalem. — *Et dixerunt :* par écrit, dans une lettre qu'ils confièrent à Baruch au moment de son départ. — *Ecce... pecunias :* le produit de la collecte mentionnée plus haut (vers. 6). — *Holocautomata :* des victimes, qu'ils devront offrir en holocauste. Cf. Lev. I, 3 et ss. — *Et thus.* On brûlait toujours un peu d'encens sur l'autel avec les sacrifices non sanglants. C'est précisément cette espèce de sacrifice qui est désignée par le mot *manna*, calqué sur le grec μαναά (ou μάννα d'après quelques manuscrits), lequel est lui-même une transcription fautive de l'hébreu *minḥah*. Cf. Lev. II, 1, et le commentaire. — *Pro peccato :* les sacrifices propitiatoires. Cf. Lev. IV, 1 et ss.; V, 1 et ss. — *Ad aram Domini.* Ce passage aussi a été incriminé par les adversaires du livre de Baruch, comme contenant une erreur historique, puisque l'autel des holocaustes avait été détruit avec le temple. Mais n'était-il pas tout naturel que les Juifs demeurés à Jérusalem en érigeassent un autre, sur lequel ils consumaient leurs modestes offrandes ? Cf. Jer. XLI, 5. — *Orate pro vita...* (vers. 11). Le prophète Jérémie, XXIX, 7, avait déjà exhorté ses compatriotes exilés en Chaldée à prier pour les Babyloniens, leur bonheur dépendant de celui de leurs vainqueurs. — *Baltassar* est la forme donnée par les Grecs au nom *Belša'ṣṣar*, qui signifie en chaldéen : Que (le dieu) Bel protège (le roi)! Ce Baltassar ne doit pas être confondu avec celui que mentionne Daniel, V, 2, etc.; car ce dernier n'était que le petit-fils de Nabuchodonosor, et il monta sur le trône beaucoup plus tard, d'une manière violente. Le prince dont parlent ici les exilés était le vrai fils et l'héritier présomptif du grand conquérant. Nulle part ailleurs il n'est question de lui : il mourut sans doute avant son père; à moins donc, ce qui paraît peu vraisemblable, qu'il ne soit identique à Évilmérodach. Cf. Jer. LII, 31. — *Sicut dies cæli...* Locution empruntée à Deut. XI, 21. C'est une hyperbole orientale qui signifie : Que leur vie dure aussi longtemps que les cieux seront suspendus au-dessus de la terre. Comparez la formule analogue, par laquelle on saluait d'ordinaire le roi de Babylone : « Rex, in æternum vivas. » (Dan. II, 4; V, 10; VI, 6, etc.) — *Ut det... virtutem...* (vers. 12). Résultat heureux que les exilés attendent de la longue vie des princes chaldéens. La locution *illuminet oculos...* est très expressive pour marquer la joie. Cf. III, 14; Esdr. IX, 8; Ps. XXXVII, 11, etc. — *Sub umbra...* Gracieuse métaphore. C.-à-d., sous la protection de Baltassar. Cf. Is. XVI, 3; Ez. XXXI, 6, etc. — *Serviamus... multis diebus.* Ce trait est en parfaite conformité avec la lettre que Jérémie avait autrefois écrite aux déportés. Ceux-ci savaient que la captivité devait durer soixante-dix ans, et ils s'étaient résignés à la volonté de Dieu. Cf. Jer. XXIX, 5, 28. — *Quia peccavimus* (vers. 13). Trait de touchante humilité. — *Furor ejus.* Le grec accentue la pensée : La fureur du Seigneur et son indignation. — *Legite librum...:* le livre dont il a été question au début de ce chapitre (vers. 1 et 3), et dont nous trouverons le début proprement dit au vers. 15. Les exilés désiraient

14. Lisez aussi ce livre, que nous vous avons envoyé pour qu'il soit lu dans le temple du Seigneur, au jour solennel et au jour favorable.

15. Et vous direz : La justice appartient au Seigneur notre Dieu, mais à nous la confusion de notre visage, comme il paraît en ce jour pour tout Juda et pour les habitants de Jérusalem,

16. pour nos rois, et nos princes, et nos prêtres, et nos prophètes, et nos pères.

17. Nous avons péché devant le Seigneur notre Dieu, et nous ne l'avons pas cru, manquant de confiance en lui,

18. et nous ne lui avons pas été soumis, et nous n'avons pas écouté la voix du Seigneur notre Dieu, pour marcher selon les préceptes qu'il nous a donnés.

19. Depuis le jour où il a tiré nos pères du pays d'Egypte jusqu'à ce jour, nous avons été incrédules envers le Seigneur notre Dieu ; et dans la dissipation *de notre esprit*, nous nous sommes retirés, pour ne pas entendre sa voix ;

14. Et legite librum istum quem misimus ad vos recitari in templo Domini, in die solemni et in die opportuno.

15. Et dicetis : Domino Deo nostro justitia ; nobis autem confusio faciei nostræ, sicut est dies hæc omni Juda, et habitantibus in Jerusalem,

16. regibus nostris, et principibus nostris, et sacerdotibus nostris, et prophetis nostris, et patribus nostris.

17. Peccavimus ante Dominum Deum nostrum, et non credidimus, diffidentes in eum,

18. et non fuimus subjectibiles illi, et non audivimus vocem Domini Dei nostri, ut ambularemus in mandatis ejus, quæ dedit nobis.

19. A die qua eduxit patres nostros de terra Ægypti, usque ad diem hanc, eramus incredibiles ad Dominum Deum nostrum ; et dissipati recessimus, ne audiremus vocem ipsius ;

---

que sa lecture produisit aussi une impression salutaire à Jérusalem. — *Recitari.* Le grec ἐξαγορεῦσαι a le sens de confesser, et c'est ainsi qu'a traduit le syriaque. La lecture devait donc être accompagnée de sentiments de pénitence et d'humilité. — *In templo Domini.* C.-à-d. sur l'emplacement et auprès des ruines du sanctuaire. Voyez le vers. 10, et le commentaire. Ce trait ne suppose nullement qu'il existait alors un temple, comme le prétendent ceux qui veulent reculer la composition du livre de Baruch jusqu'après l'exil. — *In die solemni.* En un jour de fête (ἑορτῆς). La locution *in die opportuno* a le même sens ; car le substantif grec καιροῦ correspond à l'hébreu *mo'ed*, qui désigne les assemblées religieuses occasionnées par les fêtes. — *Et dicetis.* L'Itala a ici toute une ligne d'introduction : « Quem (librum) cum accepissent (à savoir, les Juifs de Jérusalem) legerunt, in quo fuit scriptum hoc. »

§ II. — *Confession et prière.* I, 15 — III, 8.

C'est ici, comme il a été dit plus haut, que commence à proprement parler le livre de Baruch.

1° Les Juifs confessent humblement leurs péchés. I, 15-22.

15-22. Ces versets ont une très grande ressemblance avec Dan. IX, 6 et ss., et cela se comprend aisément : les exilés avaient été impressionnés par cette confession (comp. le vers. 5), et ils la répétaient souvent ; Daniel l'inséra donc en partie dans son propre livre. — *Domino... justitia.* Les suppliants reconnaissent tout d'abord bien haut la justice parfaite de Jéhovah ; s'il les a traités sévèrement, c'est qu'ils l'avaient mérité : *nobis autem confusio...* Cf. II, 9 ; Dan. III, 27-28, et IX, 7, 14. — *Sicut est dies hæc.* Hébraïsme : la confusion qu'ils subissaient alors, en châtiment de leurs péchés. — *Omni Juda.* Dans le grec : aux hommes de Juda. — *Regibus... et principibus...* Toutes les classes du peuple avaient été coupables ; la faute était vraiment nationale. Voyez des énumérations semblables dans Néhémie, IX, 32, et dans Jérémie, XXXII, 32, etc. — *Et patribus...* De la génération contemporaine, l'écrivain sacré remonte aux générations antérieures, qui avaient, elles aussi, grièvement offensé Dieu. Cf. vers. 19 ; Jer. XV, 4, Thren. V, 7. — *Peccavimus...* (versets 17-22). Long développement des vers. 15-16. — Les mots *non credidimus, diffidentes in eum,* sont propres à la Vulgate. Les Juifs avaient souvent manifesté de la défiance à l'égard du Seigneur, en recherchant l'alliance des nations païennes. — *Et non subjectibiles illi* (vers. 18). Autre particularité de la Vulgate. — *Mandatis... quæ dedit nobis.* Littéralement dans le grec : Les ordres qu'il a donnés devant notre face. Ce qui est une manière tout hébraïque de dire : les préceptes qu'il a placés devant nous comme une règle de conduite. — *A die qua...* (vers. 19). « La faute qu'ils confessent n'est point une transgression passagère, mais une désobéissance perpétuelle, depuis le premier jour de leur existence jusqu'au temps présent. » Cf. IV Reg. XXI, 15 ; Jer. VII, 25-26 ; XI, 7, etc. — *Eramus incredibiles...* Cette tournure, calquée sur le grec, dépeint fort bien la continuité de la désobéissance. — *Dissipati recessimus.* C.-à-d., « dispersi per

20. et adhæserunt nobis multa mala, et maledictiones quæ constituit Dominus Moysi, servo suo, qui eduxit patres nostros de terra Ægypti, dare nobis terram fluentem lac et mel, sicut hodierna die.

21. Et non audivimus vocem Domini Dei nostri, secundum omnia verba prophetarum quos misit ad nos;

22. et abivimus unusquisque in sensum cordis nostri maligni, operari diis alienis, facientes mala ante oculos Domini Dei nostri.

20. aussi des maux nombreux se sont-ils attachés à nous, avec les malédictions que le Seigneur avait prédites à Moïse, son serviteur, qui a fait sortir nos pères du pays d'Égypte, pour nous donner une terre où coulent le lait et le miel, comme on le voit aujourd'hui.

21. Et nous n'avons pas écouté la voix du Seigneur notre Dieu, selon toutes les paroles des prophètes qu'il nous a envoyés;

22. et chacun de nous s'est laissé aller au sens de son cœur corrompu, pour servir des dieux étrangers, et pour commettre ce qui est mal aux yeux du Seigneur notre Dieu.

CHAPITRE II

1. Propter quod statuit Dominus Deus noster verbum suum, quod locutus est ad nos, et ad judices nostros, qui judicaverunt Israel, et ad reges nostros, et ad principes nostros, et ad omnem Israel et Juda;

2. ut adduceret Dominus super nos mala magna, quæ non sunt facta sub cælo quemadmodum facta sunt in Jerusalem, secundum quæ scripta sunt in lege Moysi,

3. ut manducaret homo carnes filii sui et carnes filiæ suæ.

4. Et dedit eos sub manu regum omnium qui sunt in circuitu nostro, in improperium et in desolationem in om-

1. C'est pourquoi le Seigneur notre Dieu a réalisé sa parole, qu'il avait dite à nous, à nos juges qui ont jugé Israël, à nos rois, à nos princes, et à tout Israël et Juda;

2. et le Seigneur a amené sur nous de grands maux, tels qu'il n'y en a pas eu sous le ciel comme il y en a eu à Jérusalem, selon ce qui est écrit dans la loi de Moïse,

3. au point que l'homme mangeât la chair de son fils, et la chair de sa fille.

4. Et il les a livrés aux mains de tous les rois qui nous environnent, pour être un opprobre et un *exemple de* désolation

---

varia peccata et idola, recessimus a te » (Cornel. a Lap., *h. l.*). Le grec est plus simple et plus clair : Nous avons été trop négligents pour écouter... Le syriaque : Nous avons été rebelles, pour ne pas écouter... — *Et adhæserunt... mala* (vers. 20). Locution très énergique, qui suppose une union intime entre le châtiment et les coupables. Cf. Jer. XLII, 16. — *Quæ constituit... Moysi.* Allusion aux menaces si éloquentes du Pentateuque, et surtout de Lev. XXVI, et de Deut. XXVIII. — Les mots *sicut hodierna die* (comp. le vers. 15) se rapportent à *adhæserunt nobis...* — *Secundum... verba prophetarum* (vers. 21). Détail souvent signalé par Jérémie. Cf. Jer. XI, 7, etc. Dieu avait tout mis en œuvre pour retirer son peuple du péché. — *In sensum cordis...* (vers. 22). Au lieu d'obéir à Jéhovah, ils avaient suivi les pires instincts de leur nature. Cf. Jer. VII, 24; IX, 14; XI, 8; XVI, 12, etc. — *Operari diis...* Traduction servile du grec ἐργάζεσθαι. C.-à-d., pour honorer les faux dieux. De même plus bas (II, 21, 22, 24).

2° L'effrayante et légitime vengeance du Seigneur. II, 1-10.

CHAP. II. — 1-5. Dieu a exécuté ses antiques menaces contre cette nation perverse et rebelle. — *Propter quod* est une excellente paraphrase du grec καί. — *Statuit... verbum...* Hébraïsme : il a réalisé ses anciens oracles. Cf. Jer. XI, 5; XXVIII, 6, etc. — *Ad nos et ad...* Plutôt : sur nous (à notre sujet) et sur... Énumération analogue à celle de I, 15-16. Par *judices* il faut entendre tous les chefs civils. — *Ut adduceret...* Manière dont le Seigneur a mis ses menaces à exécution. La description est d'abord générale (vers. 2), puis elle passe à quelques détails spéciaux (vers. 3-4). — *Quæ non... facta sub cælo.* Quoique ce trait soit hyperbolique, il est certain que les calamités endurées par les Juifs pendant et après le siège de Jérusalem eurent un caractère particulièrement affreux. — *Ut manducaret...* (vers. 3). Sur ce fait horrible, voyez Jer. XIX, 9; Thren. II, 20, et IV, 20. — *Dedit eos sub manu...* Baruch remonte ici le cours de l'histoire sainte,

parmi tous les peuples chez lesquels le Seigneur nous a dispersés;

5. et nous avons été assujettis au lieu de commander, parce que nous avons péché contre le Seigneur notre Dieu, en n'obéissant point à sa voix.

6. Au Seigneur notre Dieu appartient la justice, mais à nous et à nos pères la confusion du visage, selon qu'il paraît en ce jour;

7. car le Seigneur avait prédit contre nous tous ces maux qui sont venus sur nous;

8. et nous n'avons pas imploré la face du Seigneur notre Dieu, afin que chacun de nous revînt de ses voies corrompues.

9. Et le Seigneur a veillé sur les maux, et il les a fait venir sur nous, car le Seigneur est juste dans toutes ses œuvres, *en tout ce* qu'il nous a ordonné.

10. Et nous n'avons pas écouté sa voix, pour marcher dans les préceptes du Seigneur, qu'il avait placés devant nos yeux.

11. Et maintenant, Seigneur, Dieu d'Israël, qui avez tiré votre peuple d'Egypte avec une main forte, par des signes et des prodiges, par votre grande puissance et avec un bras élevé, et qui vous êtes fait un nom, comme on le voit en ce jour,

12. nous avons péché, nous avons agi avec impiété, nous avons commis l'iniquité, Seigneur notre Dieu, contre tous vos préceptes.

nibus populis in quibus nos dispersit Dominus;

5. et facti sumus subtus, et non supra, quia peccavimus Domino Deo nostro, non obaudiendo voci ipsius.

6. Domino Deo nostro justitia; nobis autem et patribus nostris confusio faciei, sicut est dies hæc;

7. quia locutus est Dominus super nos omnia mala hæc quæ venerunt super nos;

8. et non sumus deprecati faciem Domini Dei nostri, ut reverteremur unusquisque nostrum a viis nostris pessimis.

9. Et vigilavit Dominus in malis, et adduxit ea super nos, quia justus est Dominus in omnibus operibus suis quæ mandavit nobis.

10. Et non audivimus vocem ipsius ut iremus in præceptis Domini, quæ dedit ante faciem nostram.

11. Et nunc, Domine, Deus Israel, qui eduxisti populum tuum de terra Ægypti in manu valida, et in signis, et in prodigiis, et in virtute tua magna, et in brachio excelso, et fecisti tibi nomen sicut est dies iste,

12. peccavimus, impie egimus, inique gessimus, Domine Deus noster, in omnibus justitiis tuis.

---

et fait allusion à l'asservissement des Hébreux par les rois d'Égypte, de Syrie, d'Assyrie, de Babylone. Parfois, c'étaient de tout petits peuples, tels que les Philistins, les Ammonites, les Iduméens, etc., qui avaient vaincu les Juifs et ravagé leur territoire. — *In desolationem.* Le grec signifie plutôt ici : un (objet d') étonnement. Pour la pensée, voyez Deut. XXVIII, 37; Jer. XVIII, 16; XIX, 8; XXV, 9, 11, 18, XXIX, 18, etc. — *In quibus nos...* Le grec a ici un hébraïsme très accentué : οὗ ἐκεῖ (*'ašer šâm*) « ubi illuc ». — *Facti... subtus et non...* (vers. 5). Expression très pittoresque, empruntée à Deut. XXVIII, 13. Elle marque une sujétion complète.

6-10. Le châtiment a été parfaitement juste, quoique sévère. — *Domino... justitia...* Même formule que plus haut, I, 15; à part les mots *et patribus nostris*, qu'ajoutent ici les suppliants. — *Non sumus deprecati...* (vers. 8). Quoique souvent avertis par le Seigneur (vers. 7; comp. le vers. 1), ils s'étaient endurcis dans le mal, et n'avaient absolument rien fait pour obtenir des grâces de conversion et de pardon. — *Unusquisque... a vtis...* Dans le grec : (Pour revenir) chacun des pensées de son cœur. — *Vigilavit Dominus...* (vers. 9). L'empressement avec lequel Dieu a accompli ses menaces est fort bien représenté par cette métaphore, familière au prophète Jérémie. Cf. Jer. I, 12, et le commentaire; XXXI, 28; XLIV, 27, etc. — *Quia justus est...* Les suppliants ne se lassent pas de reconnaître la justice de Dieu sous tous rapports. Jéhovah n'exigeait d'eux que des choses très légitimes; leur culpabilité n'en était que plus grande, et le châtiment plus mérité.

3° Les Juifs font instamment appel à la miséricorde divine. II, 11-19.

11-19. *Et nunc :* la transition accoutumée. Afin de toucher le cœur de Dieu, ses enfants lui rappellent un prodige éclatant qu'il avait opéré autrefois pour délivrer son peuple : *qui eduxisti...* — *In manu valida.* Même locution dans Jérémie, XXXII, 21, etc. — *Fecisti tibi nomen...* Pensée délicate. En réalité, par cette merveilleuse délivrance des Hébreux, le Seigneur s'était acquis un grand renom parmi les Égyptiens et les peuples païens d'alentour. Cf. Ex. XIV, 18; Neh. IX, 10, etc. — *Peccavimus, impie...* (ver-

13. Avertatur ira tua a nobis, quia derelicti sumus pauci inter gentes ubi dispersisti nos.

14. Exaudi, Domine, preces nostras et orationes nostras; et educ nos propter te, et da nobis invenire gratiam ante faciem eorum qui nos abduxerunt;

15. ut sciat omnis terra quia tu es Dominus Deus noster, et quia nomen tuum invocatum est super Israel et super genus ipsius.

16. Respice, Domine, de domo sancta tua in nos, et inclina aurem tuam, et exaudi nos.

17. Aperi oculos tuos et vide; quia non mortui, qui sunt in inferno, quorum spiritus acceptus est a visceribus suis, dabunt honorem et justificationem Domino;

18. sed anima quæ tristis est super magnitudine mali, et incedit curva et infirma, et oculi deficientes, et anima esuriens dat tibi gloriam et justitiam Domino.

19. Quia non secundum justitias patrum nostrorum nos fundimus preces et petimus misericordiam ante conspectum tuum, Domine Deus noster;

20. sed quia misisti iram tuam et furorem tuum super nos, sicut locutus es in manu puerorum tuorum prophetarum, dicens :

13. Que votre colère se détourne de nous, car nous sommes restés en petit nombre parmi les nations chez lesquelles vous nous avez dispersés.

14. Exaucez, Seigneur, nos prières et nos supplications; et délivrez-nous à cause de vous, et faites-nous trouver grâce devant ceux qui nous ont déportés;

15. afin que toute la terre sache que vous êtes le Seigneur notre Dieu, et que votre nom a été invoqué sur Israël et sur sa race.

16. Jetez les yeux sur nous, Seigneur, de votre demeure sainte; penchez votre oreille, et exaucez-nous.

17. Ouvrez vos yeux et voyez; car ce ne sont point les morts qui sont en enfer, et dont l'esprit a été séparé de leurs entrailles, qui rendront honneur et justice au Seigneur;

18. mais c'est l'âme qui est triste à cause de la grandeur du mal, qui marche courbée et abattue, dont les yeux sont languissants; c'est l'âme affamée qui vous rendra gloire et justice, Seigneur.

19. Car ce n'est pas en nous appuyant sur la justice de nos pères que nous répandons nos prières devant votre face, et que nous implorons votre miséricorde, Seigneur notre Dieu;

20. mais parce que vous avez envoyé contre nous votre colère et votre fureur, comme vous l'avez prédit par vos serviteurs, les prophètes, en disant :

---

set 12). Antique formule de confession. Cf. III Reg. VIII, 47; II Par. VI, 37; Ps. CV, 6, etc. Les synonymes accumulés mettent fort bien l'idée en relief. — *In omnibus justitiis...* C.-à-d. : contre tous les divins préceptes. Cf. Ps. CXVIII, 5, 8, 12, etc.; Eccli. IV, 17. — *Avertatur ira...* (vers. 13). Voici enfin la demande, admirablement préparée par ces actes réitérés d'humiliation. — *Derelicti... pauci...* Ce trait aussi avait fait partie depuis longtemps des menaces de Jéhovah. Voyez Lev. XXVI, 33; Deut. IV, 7, et XXVIII, 62, etc. Cf. Jer. XLII, 2. — *Educ nos* (vers. 14). Fais-nous sortir de notre situation désespérée, sauve-nous. — *Propter te.* Touchant motif, que développera le vers. 15 : Dieu était le premier intéressé au salut de son peuple. Cf. Is. XLVIII, 11; Jer. XIV, 7. — *Invenire gratiam...* La requête est bien modeste : ils se bornent à conjurer le Seigneur d'attendrir pour eux le cœur des Chaldéens, leurs rudes vainqueurs. — *Quia nomen tuum...* (vers. 15). Cette formule, souvent mal comprise, signifie que les Juifs étaient le peuple de Jéhovah, et portaient, pour ainsi dire, son nom. Cf. Jer. XIV, 9; XV, 16, etc. — *Respice...* (vers. 16). La prière devient de plus en plus pressante. — *De domo... tua :* de sa demeure du ciel. Cf. Deut. XXVI, 15, etc. — *Aperi oculos...* (vers. 17). Autre raison par laquelle ils essayent d'exciter la compassion divine : ceux qu'il aura ainsi délivrés chanteront ses louanges et procureront sa gloire. C'est une réminiscence de la prière d'Ézéchias; cf. Is. XXXVII, 17. — *Quia non mortui...* Sur cette pensée, qui revient plusieurs fois dans les chants sacrés, voyez Is. XXXVIII, 18, et le commentaire. — *In inferno :* dans le séjour des morts, le *Schéol* hébreu. — *Quorum spiritus acceptus...* C.-à-d. : ceux qui ont rendu le dernier soupir. — *Anima quæ tristis...* (vers. 18). Il s'agit de l'âme pénitente, et Baruch donne d'elle un émouvant portrait. — *Mali :* la malice du péché. — *Esuriens :* saintement affamée de Dieu et de pardon. Cf. Is. XXVI, 9.

4° Menaces que Dieu avait lancées contre son peuple par les prophètes et par Moïse. II, 19-30ª.

19-26. Les oracles menaçants des prophètes. — *Non secundum justitias...* Trait délicat : si souvent et si clairement avertis par le Seigneur, et désobéissants malgré tout, ils sentent qu'ils n'ont pas le droit d'appuyer leur demande sur les bonnes œuvres et les mérites de leurs ancêtres. — *Fundimus...* (dans le grec, καταβάλ-

21. Ainsi parle le Seigneur : Inclinez votre épaule et votre cou, et travaillez pour le roi de Babylone, et vous demeurerez dans le pays que j'ai donné à vos pères.

22. Mais si vous n'écoutez pas la voix du Seigneur votre Dieu, et si vous ne travaillez pas pour le roi de Babylone, je vous ferai sortir des villes de Juda et hors de Jérusalem,

23. et je ferai cesser parmi vous les chants de joie et les chants d'allégresse, la voix de l'époux et la voix de l'épouse, et dans tout le pays il ne restera plus de traces de ceux qui l'habitent.

24. Mais ils n'ont pas écouté votre voix, de manière à servir le roi de Babylone, et vous avez réalisé vos paroles, que vous avez prédites par vos serviteurs les prophètes, en faisant transporter hors de leur place les os de nos rois et les os de nos pères ;

25. et ils ont été exposés à la chaleur du soleil et à la gelée de la nuit, et ils sont morts dans des douleurs affreuses, par la famine, et par le glaive, et par l'exil.

26. Et vous avez réduit ce temple, où votre nom avait été invoqué, dans l'état où il est aujourd'hui, à cause de l'iniquité de la maison d'Israël et de la maison de Juda.

27. Et vous avez agi envers nous, Seigneur notre Dieu, selon toute votre bonté, et selon toute votre grande miséricorde,

28. comme vous l'aviez dit par votre serviteur Moïse, le jour où vous lui avez ordonné d'écrire votre loi en face des enfants d'Israël,

29. en disant : Si vous n'écoutez pas ma voix, cette grande multitude sera ré-

21. Sic dicit Dominus : Inclinate humerum vestrum et cervicem vestram, et opera facite regi Babylonis, et sedebitis in terra quam dedi patribus vestris.

22. Quod si non audieritis vocem Domini Dei vestri, operari regi Babyloniæ, defectionem vestram faciam de civitatibus Juda, et a foris Jerusalem,

23. et auferam a vobis vocem jucunditatis et vocem gaudii, et vocem sponsi et vocem sponsæ, et erit omnis terra sine vestigio ab inhabitantibus eam.

24. Et non audierunt vocem tuam, ut operarentur regi Babylonis ; et statuisti verba tua, quæ locutus es in manibus puerorum tuorum prophetarum, ut transferrentur ossa regum nostrorum et ossa patrum nostrorum de loco suo ;

25. et ecce projecta sunt in calore solis et in gelu noctis, et mortui sunt in doloribus pessimis, in fame, et in gladio, et in emissione.

26. Et posuisti templum, in quo invocatum est nomen tuum in ipso, sicut hæc dies, propter iniquitatem domus Israel et domus Juda.

27. Et fecisti in nobis, Domine Deus noster, secundum omnem bonitatem tuam et secundum omnem miserationem tuam illam magnam,

28. sicut locutus es in manu pueri tui Moysi, in die qua præcepisti ei scribere legem tuam coram filiis Israel,

29. dicens : Si non audieritis vocem meam, multitudo hæc magna converte-

---

λομεν). Sur cette locution pittoresque, jeter sa prière devant quelqu'un, voyez Jer. XXXVI, 7, et la note ; XXXVII, 20 ; XXXVIII, 26, etc. — *Locutus... in manu...* Hébraïsme : par l'intermédiaire de tes serviteurs (*puerorum*), les prophètes. — *Sic dicit Dominus...* Les menaces divines (vers. 21-22) sont citées librement d'après Jer. XXV, 8-11, et XXVII, 9-13. — *Opera facite regi...* C.-à-d. : Soyez soumis au roi de Babylone. Cf. I, 22. — *Et sedebitis in terra...* S'ils avaient rempli cette condition, ils auraient pu rester en Palestine, comme vassaux des Chaldéens. — *Defectionem... faciam...* est pour « deficere vos faciam a civitatibus... » — *Auferam a vobis...* (vers. 23). Ces paroles sont empruntées littéralement à Jer. VII, 34 (voyez la note). — *Sine vestigio...* On ne verra pas une seule trace d'habitants. Cf. Jer. XXV, 11 ; XXVI, 9 ; XXXIV, 22, etc. — *Statuisti verba...* (vers. 24). Les Juifs ne lui ayant pas obéi, Dieu a intégralement exécuté envers eux ses projets de vengeance. Baruch insiste sur trois points particuliers : la profanation des ossements des morts, *ut tranferrentur ossa...* (vers. 24b-25a ; comp. Jer. VIII, 1-2, et XXXVI, 30) ; la mort pour un grand nombre des habitants du royaume, *et mortui sunt...* (vers. 25b. *Emissione* est une traduction servile du substantif grec ἀποστολή ; littéralement, ce qu'on envoie, mais tout spécialement la mort, d'après les LXX) ; la destruction du temple, *et posuisti...* (vers. 26).

27-30a. Oracle menaçant de Moïse. — *Et fecisti...* Quoique si sévèrement traités, les suppliants reconnaissent que Dieu a usé de bienveillance à leur égard, car il aurait pu les châtier d'une manière beaucoup plus grave. — *Sicut... in manu... Moysi.* Comp. Lev. XXVI, 27 et ss. ; Deut.

tur in minimam inter gentes, quo ego eos dispergam;

30. quia scio quod me non audiet populus, populus est enim dura cervice; et convertetur ad cor suum in terra captivitatis suæ,

31. et scient quia ego sum Dominus Deus eorum; et dabo eis cor, et intelligent; aures, et audient;

32. et laudabunt me in terra captivitatis suæ, et memores erunt nominis mei;

33. et avertent se a dorso suo duro, et a malignitatibus suis, quia reminiscentur viam patrum suorum, qui peccaverunt in me.

34. Et revocabo illos in terram quam juravi patribus eorum, Abraham, Isaac, et Jacob, et dominabuntur ejus; et multiplicabo eos, et non minorabuntur;

35. et statuam illis testamentum alterum sempiternum, ut sim illis in Deum, et ipsi erunt mihi in populum; et non movebo amplius populum meum, filios Israel, a terra quam dedi illis.

duite à un très petit nombre parmi les nations chez lesquelles je les disperserai;

30. car je sais que le peuple ne m'écoutera pas, car c'est un peuple qui a la tête dure; mais il rentrera en lui-même dans le pays de sa captivité,

31. et ils sauront que je suis le Seigneur leur Dieu; je leur donnerai un cœur, et ils comprendront; des oreilles, et ils entendront;

32. et ils me loueront dans le pays de leur captivité, et ils se souviendront de mon nom,

33. et ils se sépareront de leur dos rebelle et de leurs méchancetés, car ils se souviendront de la voie de leurs pères qui ont péché contre moi.

34. Et je les rappellerai dans le pays que j'ai promis avec serment à Abraham, à Isaac et à Jacob, et ils en seront les maîtres; et je les multiplierai, et ils ne diminueront point;

35. et je ferai avec eux une autre alliance, éternelle, afin que je sois leur Dieu et qu'ils soient mon peuple; et je ne ferai plus sortir mon peuple, les enfants d'Israël, du pays que je leur ai donné.

CHAPITRE III

1. Et nunc, Domine omnipotens, Deus Israel, anima in angustiis, et spiritus anxius clamat ad te.

1. Maintenant donc, Seigneur tout-puissant, Dieu d'Israël, c'est une âme dans l'angoisse et un esprit anxieux qui crie vers vous.

XXVIII, 62-64, et XXX, 1 et ss. L'oracle est cité très librement. — *Multitudo hæc* (vers. 29). Le mot grec βόμβησις fait image, car il désigne un essaim d'abeilles.

5° Les Juifs se repentiront et Dieu leur pardonnera. II, 30b-35.

30b-33. Le repentir de la nation sur la terre d'exil. — *Convertetur ad cor* est un fréquent hébraïsme, pour désigner les réflexions sérieuses qui produisent la conversion. Cf. III Reg. VIII, 47; II Par. VI, 37, etc. — *Scient quia ego...* Le retour du peuple à son Dieu sera parfait; il est admirablement décrit. — *Viam patrum suorum...* (vers. 33b) : la mauvaise conduite de leurs aïeux, et ses suites funestes.

34-35. Le pardon, le retour en Palestine, et le rétablissement de la sainte alliance sur une nouvelle base. — *Revocabo... in terram...* Cet heureux retour, après un douloureux exil, avait été prédit aussi par Moïse. Cf. Lev. XXVI, 42-25; Deut. XXX, 1-5. — *Testamentum alterum...* Même pensée et mêmes expressions que dans le magnifique oracle de Jérémie, XXXI, 31-33. Tout ce passage est donc messianique, car si quelques-uns des détails qu'il décrit se sont réalisés lorsque les Juifs revinrent s'installer en Palestine après l'exil, les traits principaux n'ont trouvé leur accomplissement réel qu'en Notre-Seigneur Jésus-Christ, le fondateur de la nouvelle Alliance, et dans son Église, qui doit durer jusqu'à la fin des siècles.

6° Récapitulation de l'humble confession et de la prière. III, 1-8.

CHAP. III. — 1-8. S'appuyant sur les promesses qui précèdent, le peuple juif conjure instamment son Dieu de lui pardonner, et de mettre fin aux maux de l'exil. L'accent est plus pathétique que jamais. — *Et nunc.* Transition propre à la Vulgate : puisque vous nous ouvrez de si consolants horizons. — *Omnipotens, Deus Israel.* Ces noms contiennent deux motifs d'intime confiance : Jéhovah est tout-puissant, et il est le Dieu des Juifs. — Autre motif, encore plus touchant : *miserere, quia... misericors.* Il est dans la na-

2. Ecoutez, Seigneur, et ayez pitié, car vous êtes un Dieu compatissant; ayez pitié de nous, parce que nous avons péché devant vous;

3. car vous trônez éternellement, et nous, périrons-nous à jamais?

4. Seigneur tout-puissant, Dieu d'Israël, écoutez maintenant la prière des morts d'Israël, et des enfants de ceux qui ont péché devant vous, et qui n'ont point écouté la voix du Seigneur leur Dieu, de sorte que les maux se sont attachés à nous.

5. Ne vous souvenez pas des iniquités de nos pères; mais souvenez-vous, en ce temps-ci, de votre main et de votre nom,

6. car vous êtes le Seigneur notre Dieu, et nous vous louerons, Seigneur;

7. car c'est pour cela que vous avez mis votre crainte dans nos cœurs, afin que nous invoquions votre nom, et que nous publiions vos louanges dans notre captivité, en nous convertissant de l'iniquité de nos pères qui ont péché devant vous.

8. Et voici que nous sommes aujourd'hui dans cette captivité, où vous nous avez dispersés pour être un sujet d'opprobre et de malédiction, et un exemple de *la peine due au* péché, selon toutes les iniquités de nos pères qui se sont retirés de vous, Seigneur notre Dieu.

2. Audi, Domine, et miserere, quia Deus es misericors; et miserere nostri, quia peccavimus ante te;

3. quia tu sedes in sempiternum, et nos peribimus in ævum?

4. Domine omnipotens, Deus Israel, audi nunc orationem mortuorum Israel, et filiorum ipsorum qui peccaverunt ante te, et non audierunt vocem Domini Dei sui, et agglutinata sunt nobis mala.

5. Noli meminisse iniquitatum patrum nostrorum, sed memento manus tuæ et nominis tui in tempore isto;

6. quia tu es Dominus Deus noster, et laudabimus te, Domine,

7. quia propter hoc dedisti timorem tuum in cordibus nostris, et ut invocemus nomen tuum, et laudemus te in captivitate nostra, quia convertimur ab iniquitate patrum nostrorum, qui peccaverunt ante te.

8. Et ecce nos in captivitate nostra sumus hodie, qua nos dispersisti in improperium, et in maledictum, et in peccatum, secundum omnes iniquitates patrum nostrorum, qui recesserunt a te, Domine Deus noster.

---

ture même de Dieu d'avoir pitié. — *Quia peccavimus.* C.-à-d., parce que nous reconnaissons nos fautes, et que nous les regrettons. Cf. Ps. XL, 5. — *Quia tu sedes...* (vers. 3). « Le contraste qui existe entre la majesté de Dieu et la faiblesse de ses créatures » est aussi une raison pour lui de pardonner à son peuple. Cf. Is. LVII, 15-16. — *Peribimus in ævum?* C.-à-d.: Permettrez-vous que nous périssions à jamais? Cf. Thren. V, 19-20. Il n'y a pas d'interrogation dans le grec, qui, en outre, emploie le présent au lieu du futur: Et nous périssons à jamais. Les Juifs comprennent que, sans le secours du Seigneur, ils vont disparaître de la scène du monde et de l'histoire, tant ils sont affaiblis. Cf. Jer. XL, 15. Au vers. 4, ils soulignent très énergiquement cette pensée, en se nommant « les morts d'Israël » (*mortuorum...*). Il ne s'agit donc pas, comme l'ont pensé quelques interprètes, des membres de la nation théocratique morts depuis un temps plus ou moins considérable, et qui, du sein des limbes, auraient intercédé pour leurs frères encore vivants, plongés dans le malheur. — *Filiorum ipsorum...* Autre nom par lequel les suppliants se désignent dans leur humilité: ils reconnaissent qu'ils sont pécheurs, et fils de pécheurs. — *Agglutinata... mala.* Sur cette métaphore expressive, voyez I, 20, et la note. — *Memento manus...* La puissance et la gloire de Jéhovah s'opposent également à ce qu'il laisse entièrement périr son peuple (vers. 5-7). — *Laudabimus te* (vers. 6). Promesse de louanges et d'action de grâces, qui tourneront à l'honneur du vrai Dieu. — *Et ecce in captivitate...* (vers. 8). Conclusion émouvante. En attendant qu'il plaise au Seigneur de les délivrer, ils souffrent cruellement. — *Et in peccatum.* Le mot grec ὄφλησις est un peu obscur. Il est cependant probable qu'il représente la dette contractée par le péché; le sens serait donc: pour payer la pénalité encourue par nos crimes.

SECTION II. — LE DISCOURS PROPHÉTIQUE DE BARUCH. III, 9 — V, 9.

Le ton change tout à coup, comme les pensées, qui s'élèvent à de sublimes et radieuses hauteurs.

§ I. — *Éloge de la sagesse divine.* III, 9 — IV, 4.

Cette page, justement admirée, n'a pas un intérêt purement spéculatif; son but est au contraire très pratique, car elle a été écrite

9. Audi, Israël, mandata vitæ; auribus percipe, ut scias prudentiam.

10. Quid est, Israel, quod in terra inimicorum es,
11. inveterasti in terra aliena, coinquinatus es cum mortuis, deputatus es cum descendentibus in infernum?

12. Dereliquisti fontem sapientiæ.

13. Nam si in via Dei ambulasses, habitasses utique in pace sempiterna.

14. Disce ubi sit prudentia, ubi sit virtus, ubi sit intellectus, ut scias simul ubi sit longiturnitas vitæ, et victus, ubi sit lumen oculorum, et pax.

15. Quis invenit locum ejus? et quis intravit in thesauros ejus?
16. Ubi sunt principes gentium, et

9. Ecoute, Israël, les préceptes de la vie; prête l'oreille, pour apprendre la prudence.
10. D'où vient, Israël, que tu es dans le pays de tes ennemis,
11. que tu as vieilli sur une terre étrangère, que tu t'es souillé avec les morts, et que tu as été compté parmi ceux qui descendent dans le séjour des morts?
12. C'est que tu as abandonné la source de la sagesse.
13. Car si tu avais marché dans la voie de Dieu, tu aurais certainement habité dans une paix éternelle.
14. Apprends où est la prudence, où est la force, où est l'intelligence, afin que tu saches en même temps où est la longueur de la vie et la *vraie* nourriture, où est la lumière des yeux et la paix.
15. Qui a trouvé le lieu où elle réside? et qui est entré dans ses trésors?
16. Où sont les princes des nations,

---

pour exciter les Juifs à venir puiser, comme autrefois, à la fontaine de la sagesse divine.

1° Israël est affligé parce qu'il a abandonné la vraie sagesse. III, 9-14.

9. Invitation pressante, servant d'exorde. — *Audi, Israel...* On dirait un écho de Deut. v, 1. — *Mandata vitæ :* les commandements qui donnent la vie; cf. IV, 1.

10-14. La cause des malheurs d'Israël. Une question, vers. 10-11, et une réponse, vers. 12-14. — *Quid est... quod...?* Le grec répète deux fois ces mots, d'une manière très vivante : τί ὅτι, τί ὅτι. — Quatre traits, groupés deux à deux en gradation ascendante, décrivent le misérable état des Juifs : *in terra inimicorum...* (en Chaldée), et *inveterasti...* (ils se sont affaiblis peu à peu, comme on le fait par la vieillesse; cf. Ps. VI, 8; XIII, 3; Thren. III, 4, etc.); *coinquinatus es...* et *deputatus...* — *Cum mortuis.* Ces morts sont probablement ici les païens, parmi lesquels les Juifs déportés étaient obligés de vivre, et dont le contact les souillait au point de vue légal. Cf. Jer. II, 23; Ez. XX, 31. — *Deputatus es cum...* Cf. Ps. LXXXVII, 5, où l'on trouve une expression presque identique, pour marquer une désolation extrême. — *Dereliquisti...* (verset 12). L'auteur du livre répond à sa propre question, et indique clairement la cause des malheurs des Juifs. — *Fontem sapientiæ.* C.-à-d., Dieu lui-même. Cf. Jer. II, 13, etc. — *In via Dei* (vers. 13) : la voie tracée par le Seigneur, la voie de ses commandements. Cf. IV, 13; Ps. XXVI, 11, etc. — *Habitasses... in pace...* Il y a une grande force dans cette expression : habiter dans la paix, s'y mouvoir et y vivre comme chez soi. Cf. Is. XLVIII, 18. — *Disce ubi...* (vers. 14). Conséquence naturelle des versets qui précèdent : puisque Israël n'est malheureux que parce qu'il a abandonné la sagesse, il n'a d'autre ressource que de la retrouver, s'il veut redevenir heureux. — *Virtus, intellectus.* Deux qualités de la sagesse : la force (ἰσχύς) pour agir, et l'intelligence morale (σύνεσις) pour comprendre. Ces mots sont synonymes de *prudentia* (φρόνησις, la connaissance de ce qu'il faut faire et ne pas faire). Nous trouverons plus loin (vers. 23) deux autres locutions analogues : « sapientia » ou σοφία, et « disciplina » ou ἐπιστήμη (vers. 20, 27, etc.; la science). — *Longiturnitas vitæ.* Un des dons les plus précieux de la sagesse sous l'Ancien Testament. Cf. Prov. III, 16, et IV, 10; Eccli. I, 12, etc. — *Victus :* les choses nécessaires à la vie. Dans le grec : ζωή, « la vie dans son essence, » « la vigueur, la fraîcheur et la fleur de la vie. » Cf. Prov. IV, 13. Par conséquent, une existence tout heureuse. — *Lumen oculorum.* Autre métaphore pour signifier le bonheur. Voyez I, 12 et la note.

2° Origine mystérieuse de la sagesse. III, 15-23.

15-23. L'auteur procède encore par questions (vers. 15-18) et par réponses (vers. 19-23). Comp. le vers. 9 et ss., et Job, XXVIII, 12 et ss. — *Locum ejus :* le lieu où réside la sagesse. — *Thesauros ejus :* l'endroit où ses richesses sont amoncelées. Cf. Job, XXVIII, 22; Ps. CXXXIV, 7, etc. — *Ubi sunt...* (vers. 16). Baruch va citer quelques exemples, pour démontrer que personne, à part Dieu, « n'a trouvé la résidence de la sagesse. L'énumération des divers âges, conditions et races de l'humanité sert à mettre en relief la valeur incomparable de la sagesse. » — *Principes gentium.* Les chefs des peuples sont naturellement signalés au premier rang; tous les

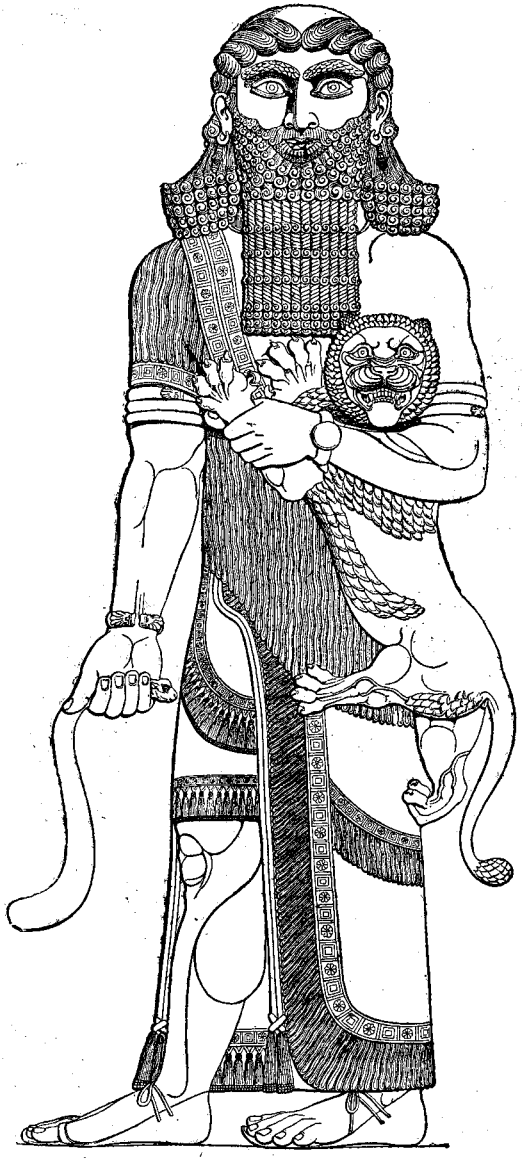

Héros chaldéen étouffant un lion. (Bas-relief de Ninive.)

qui dominantur super bestias quæ sunt super terram,

17. qui in avibus cæli ludunt,

18. qui argentum thesaurizant, et aurum, in quo confidunt homines, et non est finis acquisitionis eorum; qui argentum fabricant, et solliciti sunt, nec est inventio operum illorum?

19. Exterminati sunt, et ad inferos descenderunt, et alii loco illorum surrexerunt.

20. Juvenes viderunt lumen, et habitaverunt super terram; viam autem disciplinæ ignoraverunt,

21. neque intellexerunt semitas ejus; neque filii eorum susceperunt eam, a facie ipsorum longe facta est.

22. Non est audita in terra Chanaan, neque visa est in Theman.

23. Filii quoque Agar, qui exquirunt prudentiam quæ de terra est, negotiatores Merrhæ et Theman, et fabulatores, et exquisitores prudentiæ et intelligentiæ, viam autem sapientiæ nescierunt, neque commemorati sunt semitas ejus.

qui dominent sur les bêtes de la terre,

17. et qui se jouent des oiseaux du ciel,

18. qui thésaurisent l'argent et l'or, auxquels les hommes se confient, et qui tâchent d'acquérir sans fin, qui fabriquent l'argent, et qui sont inquiets, et dont les travaux sont innombrables?

19. Ils sont morts, et ils sont descendus dans les enfers, et d'autres se sont levés à leur place.

20. Des jeunes gens ont vu la lumière et ont habité sur la terre; mais ils ont ignoré la voie de la sagesse,

21. et ils n'ont pas compris ses sentiers; leurs enfants non plus ne l'ont pas reçue, elle s'est tenue loin d'eux.

22. On n'a pas entendu parler d'elle dans la terre de Chanaan, et elle n'a pas été vue dans Théman.

23. Les fils d'Agar, qui recherchent la prudence qui est de la terre, les marchands de Merrha et de Théman, les fabulistes, et les chercheurs de prudence et d'intelligence, n'ont pas connu non plus la voie de la sagesse, et ne se sont pas souvenus de ses sentiers.

---

détails des vers. 16-17 les concernent. — *Qui... super bestias...* Ce trait relève la puissance des princes. Rien ne leur résiste, pas même les bêtes fauves. Cf. Jer. XXVII, 6, et XXVIII, 14; Dan. II, 38. Sur les monuments assyriens, on voit souvent les rois luttant contre les animaux les plus farouches, et les terrassant. Voyez l'*Atlas archéol.*, pl. XXXIX, fig. 6, 9; pl. XL, fig. 2, 7, 8, etc. — *Qui in avibus...* (vers. 17). Autre exemple du pouvoir absolu des princes : les oiseaux eux-mêmes, ces êtres si libres et si difficiles à saisir, ne peuvent leur échapper. — *Qui argentum...* (vers. 18). Les riches, malgré leur fortune immense, ne peuvent pas non plus acquérir par eux-mêmes la sagesse. Petit tableau fort bien tracé. — *Solliciti sunt :* inquiets d'accroître leurs richesses, et travaillant à cela d'une manière opiniâtre (*nec est inventio...*) — *Exterminati sunt...* (vers. 19). Récapitulation. Ces princes et ces riches sont morts sans trouver la sagesse. — *Juvenes...* (vers. 20). Les générations humaines se sont succédé l'une à l'autre, mais aucune d'elles n'a pu faire cette précieuse découverte : *viam... disciplinæ* (le chemin qui conduit à la vraie science; note du vers. 14) *ignoraverunt.* — *A facie ipsorum longe...* (vers. 21ᵇ). Variante dans le grec : Ils se sont égarés loin de leur chemin (ou, d'après une autre leçon : loin de son chemin). — *Non est audita...* Vers. 22-23 : aucune nation, même parmi celles qui étaient réputées les plus habiles, n'a réussi à découvrir la sagesse. — *Chanaan* représente ici les Phéniciens, parmi lesquels les hommes sages étaient nombreux. Cf. II Par. II, 7; Ez. XXVIII, 3-5; Zach. IX, 2ᵇ-3. — *Theman* était un district méridional de l'Idumée, pareillement renommé pour sa sagesse. Cf. Jer. XLIX, 7; Abd. 8-9. — *Filii... Agar* (vers. 23). Les Ismaélites issus d'Abraham par la servante de Sara. Cf. Gen. XVI, 15; XXXVII, 25; Ps. LXXXII, 7, etc. — *Qui exquirunt...* D'après le grec : ils cherchent la sagesse sur la terre. S'occupant beaucoup de commerce, les « fils d'Agar » étaient presque perpétuellement en voyage; or, dans l'antiquité surtout, c'est en voyageant que l'on acquérait de la sagesse et de l'expérience. — *Merrhæ.* Dans le grec : Μερρὰν. On ne trouve ce nom nulle part ailleurs. De nombreux interprètes supposent qu'il y a ici une erreur de transcription pour Médan; il s'agirait alors des Madianites, ces autres marchands célèbres des temps antiques (cf. Gen. XXXVII, 36); comme ils descendaient d'Abraham par Cétura (Gen. XXV, 2), ils seraient mentionnés d'une façon très naturelle à côté des Ismaélites. — *Theman* ne désigne pas l'Idumée, comme au vers. 22, mais Théma, fils d'Ismaël (Gen. XXV, 15). — *Fabulatores* (μυθολόγοι) : les auteurs des paraboles et des proverbes, et, en général, de la littérature intéressante qui portait chez les Hébreux le nom de *mâšal.* Cf. Ps. XLIX, 5; LXXVIII, 2; Ez. XVII, 2, etc. — *Exquisitores prudentiæ... :* ceux qui recherchaient la science et la sagesse sous toutes leurs formes. — Insuccès complet de toutes ces recherches : *viam autem...*

24. O Israël, que la maison de Dieu est grande, et que le lieu qu'il possède est étendu!

25. Il est vaste et n'a pas de bornes; il est élevé, il est immense.

26. Là furent ces géants célèbres, qui existaient au commencement, *ces géants* à la taille élevée, qui savaient la guerre.

27. Le Seigneur ne les a pas choisis, et ils n'ont pas trouvé la voie de sa sagesse; c'est pour cela qu'ils ont péri,

28. et comme ils n'ont pas eu la sagesse, ils sont morts à cause de leur folie.

29. Qui est monté au ciel pour l'y prendre, et qui l'a fait descendre des nuées?

30. Qui a passé la mer, et l'a trouvée, et l'a apportée de préférence à l'or le plus pur?

31. Il n'y a personne qui puisse connaître ses voies, ni qui découvre ses sentiers;

32. mais celui qui sait tout la connaît, et il l'a trouvée par sa prudence, lui qui a créé la terre à jamais, et qui l'a remplie de bêtes et de quadrupèdes;

33. lui qui envoie la lumière, et elle part; qui l'appelle, et elle lui obéit avec tremblement.

34. Les étoiles ont donné leur lumière à leurs postes, et elles se sont réjouies;

24. O Israel, quam magna est domus Dei, et ingens locus possessionis ejus!

25. Magnus est, et non habet finem; excelsus, et immensus.

26. Ibi fuerunt gigantes nominati illi, qui ab initio fuerunt, statura magna, scientes bellum.

27. Non hos elegit Dominus, neque viam disciplinæ invenerunt; propterea perierunt,

28. et quoniam non habuerunt sapientiam, interierunt propter suam insipientiam.

29. Quis ascendit in cælum, et accepit eam, et eduxit eam de nubibus?

30. Quis transfretavit mare, et invenit illam, et attulit illam super aurum electum?

31. Non est qui possit scire vias ejus, neque qui exquirat semitas ejus;

32. sed qui scit universa novit eam, et adinvenit eam prudentia sua, qui præparavit terram in æterno tempore, et replevit eam pecudibus et quadrupedibus;

33. qui emittit lumen, et vadit; et vocavit illud, et obedit illi in tremore.

34. Stellæ autem dederunt lumen in custodiis suis, et lætatæ sunt;

3° Cette sagesse, toute divine, n'a pas été accordée au monde. III, 24-28.

24-28. Ce que ni la puissance, ni la richesse, ni l'habileté naturelle, ni l'étude ne peuvent procurer aux hommes, Dieu le donne à qui bon lui semble, non toutefois au monde pervers. — *O Israel.* Touchante apostrophe; elle prélude à ce qui sera dit plus bas du privilège des Juifs relativement à la sagesse. Comp. les vers. 36-38. — *Magna... domus Dei.* Ces mots ne désignent pas le ciel, ni un temple bâti de main d'homme, mais le monde dans son ensemble, construit par Dieu et que remplit son être infini. L'écrivain sacré insiste sur l'immensité de cette habitation mystique, afin de mieux faire ressortir les avantages d'Israël, choisi entre tous les peuples pour recevoir les révélations de la sagesse suprême. — *Ibi... gigantes...* (vers. 26). Allusion manifeste aux géants antédiluviens (cf. Gen. VI, 4; Job, XXII, 15; Eccli. XVI, 7, etc.); mais Baruch n'exclut probablement pas de sa description les populations géantes qui occupaient plusieurs régions de la Palestine lorsque les Hébreux en firent la conquête (cf. Num. XIII, 24; Deut. II, 10-11, 20; III, 11, etc.). — *Non hos elegit* (vers. 27). Le pronom est fortement accentué. Ces hommes extraordinaires semblaient devoir jouir entre tous des préférences divines; mais il n'en fut nullement ainsi. — *Proptera perierunt:* à cause de leur manque de sagesse. Comp. le vers. 28.

4° Le Seigneur peut seul communiquer la sagesse, et c'est à Israël, sa nation chérie, qu'il lui a plu de la donner. III, 29-38.

29-31. Aucun effort humain n'est capable de procurer la vraie sagesse. — *Quis ascendit...?* Les vers. 29-30 sont en partie empruntés à Deut. XXX, 12. On aurait beau s'élancer à travers les espaces aériens et parcourir toutes les mers pour découvrir la sagesse, le résultat serait absolument nul. — *Super aurum electum...* Même pensée dans Job, XXVIII, 15-19.

32-35. Dieu seul connaît et possède la vraie sagesse. — *Qui scit universa, novit...* Conséquence naturelle de sa science infinie. — *Et adinvenit...* C'est la réponse directe à la question posée plus haut (vers. 15): « Quis invenit...? » — *Qui præparavit...* Raisonnement semblable à celui qui précède : Dieu connaît évidemment la sagesse, puisque c'est par elle qu'il a créé toutes choses. Cf. Job, XXVIII, 23 et ss. Au lieu de *in æterno tempore*, il faudrait l'accusatif : pour l'éternité, c.-à-d. pour longtemps. Cf. Eccl. I, 4, etc. — *Qui emittit...* Cf. Gen. I, 3. Passage tout dramatique (vers. 33-35), qui relève la parfaite obéis-

35. vocatæ sunt, et dixerunt : Adsumus; et luxerunt ei cum jucunditate, qui fecit illas.

36. Hic est Deus noster, et non æstimabitur alius adversus eum.

37. Hic adinvenit omnem viam disciplinæ, et tradidit illam Jacob, puero suo, et Israel, dilecto suo.

38. Post hæc in terris visus est, et cum hominibus conversatus est.

35. elles ont été appelées, et elles ont dit : Nous voici; et elles ont lui avec joie pour celui qui les a faites.

36. C'est lui qui est notre Dieu, et aucun autre ne lui est comparable.

37. C'est lui qui a trouvé toutes les voies de la sagesse, et qui l'a donnée à Jacob, son serviteur, et à Israël, son bien-aimé.

38. Après cela il a été vu sur la terre, et il a conversé avec les hommes.

CHAPITRE IV

1. Hic liber mandatorum Dei, et lex quæ est in æternum; omnes qui tenent eam pervenient ad vitam; qui autem dereliquerunt eam, in mortem.

2. Convertere, Jacob, et apprehende eam; ambula per viam ad splendorem ejus contra lumen ejus.

1. C'est ici le livre des commandements de Dieu, et la loi qui subsiste éternellement; tous ceux qui la gardent arriveront à la vie; mais ceux qui l'abandonnent iront à la mort.

2. Convertis-toi, Jacob, et saisis-la; marche par le chemin vers sa splendeur, à sa lumière.

---

sance des créatures envers Dieu. — *Stellæ... in custodiis...* Les étoiles, qui forment l'armée des cieux, sont fort bien comparées à des sentinelles montant la garde. Cf. Eccli. XLIII, 10. — *Lætatæ sunt.* Comp. Job, XXXVIII, 7, où elles sont représentées comme chantant toutes joyeuses. Le trait *Adsumus* est sans doute une réminiscence de Job, XXXVIII, 35. — *Luxerunt... cum jucunditate...* Détail d'une délicatesse exquise.

36-38. Dieu a communiqué la sagesse à Israël, son peuple de prédilection. — *Hic est...* Le pronom est très fortement accentué : ce Dieu si puissant et si sage est le nôtre d'une manière toute spéciale. Un accent de triomphe retentit dans ces mots. Cf. Ps. XLVII, 5. — *Non æstimabitur...* Aucun autre Dieu ne saurait lui être comparé. — *Hic adinvenit...* Baruch répond enfin en termes positifs à la question du vers. 15. Cf. Job, XXVIII, 23. — Les noms *Jacob* et *Israel* sont ici patronymiques, et désignent la race entière du célèbre patriarche. Sur les titres *puero suo* (son serviteur) et *dilecto suo*, voyez Deut. IV, 5, et XXXII, 15; Is. XLIV, 1; Os. XI, 1, etc. — *Post hæc* (vers. 38). Mieux vaudrait le singulier, conformément au texte grec (μετὰ τοῦτο, après cela) : après que Dieu eut donné la sagesse à son peuple. — *In terris visus est, et...* Le Seigneur s'est manifesté aux hommes sous une forme extérieure, semblable à l'un d'eux, et il a vécu au milieu d'eux. Cf. Prov. VIII, 31. On conçoit aisément que les Pères grecs et latins aient très fréquemment appliqué ce passage, ainsi entendu, à l'incarnation du Verbe, car il présente une ressemblance frappante avec Joan. I, 14. Cf. Origène, *in Joan.*, t. VI, n. 15; S. Athanase, *de Incarnat.*, 22; S. Cyrille de Jérusalem, *Catech.*, XI, 15; S. Grégoire de Naz., *Orat.* XXX, 13; S. Cyprien, *Testim. adv. Judæos*, II, 6; Lactance, *Divin. Instit.*, IV, 13; S. Hilaire, *In Ps.* LXVIII, 19, etc., etc. Théodoret résume ainsi la tradition dans son commentaire : « Dilucide nobis ostendit incarnationem Unigeniti, ipsumque universorum esse opificem et sapientiæ fontem; illius enim ipse et factor est et Dominus ». Néanmoins, quelques-uns des meilleurs exégètes catholiques, entre autres Maldonat, Estius, Calmet, Knabenbauer, font remarquer que les verbes ὤφθη et συνεστράφη (Vulg. : « visus est » et « conversatus est ») se rapportent directement à la sagesse; car c'est elle qui est le plus en évidence dans tout ce passage, et c'est d'elle aussi qu'il est question d'une manière immédiate dans les lignes qui suivent (comp. IV, 1 : « qui tenent eam... »). Mais, en ce cas même, l'interprétation messianique ne perd rien de sa force, puisque c'est dans la personne du Christ que la sagesse incarnée est apparue visiblement sur la terre, et qu'elle a vécu parmi les hommes. Comp. Prov. VIII, 12; Sap. VII, 22; Eccli. XXIV, 5 et ss.

5° La vraie sagesse consiste à accomplir les commandements divins. IV, 1-4.

CHAP. IV. — 1-4. La voie du bonheur et du salut pour Israël. Excellente conclusion pratique de tout ce paragraphe. — *Hic.* Plutôt : Celle-ci (αὕτη). La sagesse consiste dans le livre des préceptes divins. Pratiquement, la sagesse s'identifie donc pour Israël avec la loi du Sinaï. Cf. Deut. IV, 6; Eccli. XXIV, 23. — *Lex quæ... in æternum.* « Cette loi est vraiment éternelle en ce qui concerne les préceptes moraux, » et c'est là sa partie principale. Cf. Matth. V, 17-18; Luc. XVI, 17. — *Qui tenent eam :* ceux qui ont trouvé la sagesse et qui s'en sont, pour ainsi dire, emparés. — *Ad vitam, in mortem :* la vie et

3. N'abandonne pas ta gloire à un autre, et ta dignité à une nation étrangère.

4. Nous sommes heureux, Israël, parce que ce qui plaît à Dieu nous a été dévoilé.

5. Aie bon courage, peuple de Dieu, mémorial d'Israël.

6. Vous avez été vendus aux nations, non pour périr; mais, parce que vous avez irrité contre vous la colère de Dieu, vous avez été livrés à vos adversaires.

7. Car vous avez aigri celui qui vous a créés, le Dieu éternel, en sacrifiant au démon, et non à Dieu.

8. Vous avez oublié le Dieu qui vous a nourris, et vous avez attristé Jérusalem, votre nourrice.

9. Car elle a vu la colère de Dieu venir sur vous, et elle a dit: Ecoutez, confins de Sion; Dieu m'a envoyé un grand deuil.

10. Car j'ai vu la captivité de mon peuple, de mes fils et de mes filles, celle que l'Eternel a amenée sur eux.

3. Ne tradas alteri gloriam tuam, et dignitatem tuam genti alienæ.

4. Beati sumus, Israel, quia quæ Deo placent manifesta sunt nobis.

5. Animæquior esto, populus Dei, memorabilis Israel.

6. Venundati estis gentibus non in perditionem; sed propter quod in ira ad iracundiam provocastis Deum, traditi estis adversariis.

7. Exacerbastis enim eum qui fecit vos, Deum æternum, immolantes dæmoniis, et non Deo.

8. Obliti enim estis Deum qui nutrivit vos, et contristastis nutricem vestram Jerusalem.

9. Vidit enim iracundiam a Deo venientem vobis, et dixit: Audite, confines Sion; adduxit enim mihi Deus luctum magnum.

10. Vidi enim captivitatem populi mei, filiorum meorum et filiarum, quam superduxit illis Æternus.

---

la mort sous le rapport moral. — *Convertere...* (vers. 2-3). Invitation pressante : qu'Israël revienne à la sagesse, puisqu'il l'a abandonnée pour son malheur. Cf. III, 12 et ss. — *Ad splendorem... contra lumen...* Belle métaphore : marcher à la lumière de la sagesse, comme on le fait à celle du soleil. Cf. Job, XXIX, 3; Ps. CXVIII, 105; Prov. VI, 23. — *Ne tradas alteri...* Le prophète s'efforce d'exciter dans les Juifs une sainte émulation : Dieu pourrait bien leur enlever, s'ils s'en montraient indignes, la gloire d'être son peuple privilégié et de posséder sa loi sainte. Cf. III, 36-37; Deut. IV, 6, etc. — *Dignitatem tuam.* Dans le grec : τὰ συμφέροντά σοι, c.-à-d., « utilitates tuæ », comme traduit l'Itala B. — *Beati sumus...* (vers. 4). Exclamation de joie et de reconnaissance. Cf. Deut. XXXIII, 29; Sap. IX, 18.

§ II. — *Consolations et encouragements adressés à Israël.* IV, 5-29.

1° Que les Juifs aient bon courage parmi leurs adversités, car Dieu ne les a exilés que pour les châtier, et non pour les détruire. IV, 5-8.

5-8. L'équivalent grec de *animæquior esto* est θαρσεῖτε, ayez confiance! Qu'ils ne se laissent point abattre par leurs malheurs présents. — *Populus Dei.* Dans le grec : mon peuple. C'est le Seigneur qui parle. — *Memorabilis.* C.-à-d., glorieux, célèbre; ou, dont Dieu se souvient. Le grec est beaucoup plus expressif : Mémorial (μνημόσυνον) d'Israël. Quoiqu'ils fussent alors singulièrement amoindris, les Juifs maintenaient vivant, sous les regards du Seigneur et du monde, le souvenir de la nation théocratique. — *Venundati estis* (vers. 6). Locution fréquemment employée dans la Bible pour marquer la servitude et l'exil. Cf. Lev. XXV, 39; Deut. XXVIII, 64; Jud. II, 14; III, 8, etc. — *Non in perditionem.* Le vrai but de la captivité de Babylone n'était pas de donner le coup de mort à Israël, mais seulement de le punir, pour le purifier : *sed propter quod in ira...* Cf. Jer. IV, 27. — *Exacerbastis enim...* Vers. 7 et 8 : comment ils avaient irrité contre eux le meilleur des maîtres. Ce passage contient plusieurs réminiscences de Deut. XXXII, 15-18. — *Eum qui fecit... nutrivit...* Circonstances aggravantes; les Juifs s'étaient conduits comme des ingrats. — *Immolantes dæmoniis :* aux idoles, et par là même aux démons qui se cachaient sous elles. Cf. Ps. XCV, 5, et CV, 35 (dans les LXX et la Vulg.), et surtout I Cor. X, 20. — *Nutricem vestram.* Personnification très délicate de Jérusalem, considérée comme la mère du peuple juif. Cf. Is. LIV, 1-6; Thren. I, 5, 16, etc. En tant qu'elle était le centre du culte et la capitale du royaume de Dieu, elle avait été particulièrement attristée par les crimes de la nation; aussi, par une magnifique prosopopée, Baruch va-t-il la laisser parler elle-même pendant quelque temps (vers. 9b et ss.).

2° Allocution pathétique de Jérusalem à ses enfants. IV, 9-29.

9-16. La métropole déplore la condition misérable des Juifs. — *Vidit enim...* Petite introduction à son discours. — *Confines Sion...* D'après l'Itala : « civitates Sion. » Le grec désigne aussi les cités voisines de Jérusalem (αἱ πάροικοι). — *Adduxit enim...* Motif pour lequel elle implore la sympathie : Dieu l'a grandement affligée. Elle se met aussitôt à décrire son deuil

11. Nutrivi enim illos cum jucunditate, dimisi autem illos cum fletu et luctu.

12. Nemo gaudeat super me viduam et desolatam; a multis derelicta sum propter peccata filiorum meorum, quia declinaverunt a lege Dei.

13. Justitias autem ipsius nescierunt, nec ambulaverunt per vias mandatorum Dei, neque per semitas veritatis ejus cum justitia ingressi sunt.

14. Veniant confines Sion, et memorentur captivitatem filiorum et filiarum mearum, quam superduxit illis Æternus.

15. Adduxit enim super illos gentem de longinquo, gentem improbam, et alterius linguæ,

16. qui non sunt reveriti senem, neque puerorum miserti sunt, et abduxerunt dilectos viduæ, et a filiis unicam desolaverunt.

17. Ego autem, quid possum adjuvare vos?

18. Qui enim adduxit super vos mala, ipse vos eripiet de manibus inimicorum vestrorum.

19. Ambulate, filii, ambulate; ego enim derelicta sum sola.

20. Exui me stola pacis, indui autem me sacco obsecrationis, et clamabo ad Altissimum in diebus meis.

11. Je les avais nourris dans la joie, et je les ai laissés partir dans les larmes et dans le deuil.

12. Que nul ne se réjouisse de me voir veuve et désolée; beaucoup m'ont abandonnée à cause des péchés de mes enfants, parce qu'ils se sont détournés de la loi de Dieu.

13. Ils n'ont pas connu ses préceptes, et ils n'ont pas marché dans les voies des commandements de Dieu, et ils ne sont pas entrés avec justice dans les sentiers de sa vérité.

14. Que les confins de Sion viennent, et qu'ils se souviennent de la captivité de mes fils et de mes filles, que l'Éternel a amenée sur eux.

15. Car il a fait venir contre eux de loin une nation, une nation méchante et d'une langue inconnue,

16. et qui n'a eu ni respect pour les vieillards, ni compassion pour les enfants, et ils ont emmené les bien-aimés de la veuve, et ils l'ont désolée en lui enlevant ses enfants.

17. Mais moi, en quoi puis-je vous aider?

18. Car c'est celui qui a fait venir ces maux sur vous qui vous délivrera lui-même des mains de vos ennemis.

19. Marchez, mes fils, marchez; pour moi je demeure seule.

20. J'ai quitté la robe des jours heureux, je me suis revêtue du cilice de la prière, et je crierai au Très-Haut tous les jours de ma vie.

---

maternel : *vidi enim...* (vers. 11 et 12). Notez l'antithèse touchante : *nutrivi... cum jucunditate* et *dimisi... cum fletu...* — *Nemo gaudeat...* (vers. 12). Jérusalem demande à ses ennemis de ne pas accroître sa douleur, en manifestant une joie maligne au sujet de ses souffrances. — *Propter peccata...* Ses enfants n'ont été que trop légitimement punis, à cause de leurs péchés sans nombre. Cette pensée générale est développée dans quatre propositions synonymes : *quia declinaverunt..., nescierunt...* — *Justitias* (vers. 13): les préceptes divins (voyez II, 12, et la note), que les Juifs sont dits avoir ignorés, parce qu'ils avaient agi comme s'ils ne les connaissaient pas. — *Neque... cum justitia...* C.-à-d. qu'ils n'avaient pas marché dans les droits sentiers, selon qu'ils devaient le faire. D'après le grec : les sentiers de la discipline (παιδείας), c.-à-d. de la sagesse. — *Veniant confines...* Voyez la note du vers. 9. Nouvel appel à la compassion des cités voisines. — *Adduxit... gentem...* Les vers. 15-16 sont un écho de Deut. XXVIII, 49-50. Cf. Jer. V, 15. — *Gentem improbam.* Dans le grec : une nation sans pudeur (ἀναιδές). Aussi, comme il est aussitôt ajouté, n'a-t-elle absolument rien respecté : *non... senem, neque puerorum...* — Les traits *dilectos viduæ* et *filiis unicam* (plus clairement dans le grec : Ils ont dérobé ses filles à la femme solitaire) sont particulièrement pathétiques.

17-20. La cité désolée est impuissante pour secourir ses enfants; elle ne peut que les recommander à Dieu. — *Ego..., quid possum...?* Dans le grec, avec beaucoup d'emphase : Moi, en quoi suis-je capable de vous aider, moi? Dieu seul a la puissance de sauver les Juifs (*ipse vos eripiet*, vers. 18). — *Ambulate.* C.-à-d. : Allez, partez. C'est au moment où ses habitants sont entraînés en exil que Jérusalem est censée leur adresser la parole. — *Ego enim derelicta...* Dans son état d'isolement et d'abandon, elle ne peut rien faire pour les arracher aux mains cruelles des vainqueurs. — *Exui me...* (vers. 20). Elle s'est dépouillée des vêtements somptueux qu'elle portait au temps de sa prospérité, et elle a pris le cilice du deuil et de la pénitence (*sacco obsecrationis*). Cf. II Reg. XII, 16 et ss.; Esth. IV, 1-3, et V, 1; Joel, I, 13, etc. — *Clamabo...* Pensée pleine de

21. Ayez bon courage, mes enfants, criez au Seigneur, et il vous délivrera de la main des princes ennemis.

22. Car j'espérerai toujours votre salut, et la joie me vient du *Dieu* saint, à cause de la miséricorde que notre Sauveur éternel vous enverra.

23. Je vous ai vu partir dans le deuil et dans les pleurs; mais le Seigneur vous ramènera à moi avec joie et avec allégresse, pour toujours.

24. Car de même que les *villes* voisines de Sion ont vu la captivité que Dieu vous avait envoyée, ainsi ils verront bientôt le salut qui vous viendra de Dieu, avec un grand honneur et une splendeur éternelle.

25. Mes enfants, supportez patiemment la colère qui est tombée sur vous; car ton ennemi t'a persécuté, mais tu verras bientôt sa ruine, et tu fouleras sa tête sous tes pieds.

26. Mes tendres enfants ont marché par d'âpres chemins, car ils ont été emmenés comme un troupeau ravi par les ennemis.

27. Ayez bon courage, mes enfants, et criez au Seigneur; car celui qui vous a emmenés se souviendra de vous.

28. Comme votre esprit vous a fait errer loin de Dieu, ainsi en revenant à lui de nouveau vous le rechercherez dix fois plus;

21. Animæquiores estote, filii, clamate ad Dominum, et eripiet vos de manu principum inimicorum.

22. Ego enim speravi in æternum salutem vestram; et venit mihi gaudium a Sancto, super misericordia quæ veniet vobis ab æterno salutari nostro.

23. Emisi enim vos cum luctu et ploratu; reducet autem vos mihi Dominus cum gaudio et jucunditate in sempiternum.

24. Sicut enim viderunt vicinæ Sion captivitatem vestram a Deo, sic videbunt et in celeritate salutem vestram a Deo, quæ superveniet vobis cum honore magno et splendore æterno.

25. Filii, patienter sustinete iram quæ supervenit vobis; persecutus est enim te inimicus tuus, sed cito videbis perditionem ipsius, et super cervices ipsius ascendes.

26. Delicati mei ambulaverunt vias asperas; ducti sunt enim ut grex direptus ab inimicis.

27. Animæquiores estote, filii, et proclamate ad Dominum; erit enim memoria vestra ab eo qui duxit vos.

28. Sicut enim fuit sensus vester ut erraretis a Deo, decies tantum iterum convertentes requiretis eum;

---

foi : Jérusalem a encore la ressource de prier pour ses enfants; elle priera donc avec ferveur, tant qu'elle vivra.

21-29. Jérusalem exprime à ses enfants l'espoir que Dieu les délivrera de leurs maux. — *Animæquiores...* Ayez confiance! Comp. les vers. 5, 27 et 30. — *Clamate.* Il faut qu'ils joignent leurs ardentes supplications aux siennes. — *Speravi in æternum* (vers. 22). Mieux d'après le grec : Car j'espère en l'Éternel (ἐπὶ τῷ αἰωνίῳ) pour votre salut. L'adjectif est pris substantivement, et exprime un nom divin. De même à la ligne suivante (*ab æterno salutari...*), et au vers. 27. — *Salutem vestram :* la fin de l'exil et le rétablissement de la théocratie. Comp. les vers. 24, 29 et 37. — *Venit mihi gaudium...* Jérusalem se réjouira du bonheur de ses habitants, de même qu'elle partage actuellement leur détresse. — *Sancto :* Dieu, qui est le Saint par excellence. Cf. V, 5; Job, VI, 10; Is. XL, 25, etc. — *Quæ veniet...* Le grec ajoute à la fin de la phrase : εὐ τάχει, bientôt. — *Emisi enim vos...* (vers. 23). Reproduction légèrement développée du vers. 11. — *Sicut... vicinæ...* Les villes voisines (comp. les vers. 9 et 14), témoins des humiliations de Sion, le seront aussi de son triomphe. — *Captivitatem... a Deo.* C'est Dieu, en effet, qui avait été le premier auteur de la captivité; il le sera pareillement de la délivrance (*salutem... a Deo*). — *In celeritate.* Voyez la note du vers. 22[b] et le vers. 25[b]. Comparé au rétablissement de la théocratie, qui devait durer toujours, le temps de l'exil n'était que peu de chose. Isaïe exprime la même pensée (cf. Is. XIV, 1; LIV, 7). — *Patienter sustinete...* (vers. 25). Déduction naturelle des considérations qui viennent d'être présentées. Patience, puisque la calamité ne tardera pas à prendre fin. — *Persecutus est... te.* Le singulier succède tout à coup au pluriel; ce changement rapide s'explique par l'émotion qui règne dans ce passage. — *Perditionem ejus...* Les ennemis d'Israël auront leur tour, et il jouira de la satisfaction de les traiter en vaincus : *super cervices...* Sur cette métaphore, qui souvent était une entière réalité, voyez Deut. XXXIII, 29; Jos. X, 24; Ps. CIX, 1 (*Atl. archéol.*, pl. XCIV, fig. 3, 6, 7, 8). — *Delicati mei* (vers. 26) : ses enfants délicatement élevés, peu habitués à la souffrance. Cette expression contraste fortement avec *vias asperas.* — *Ducti... ut grex :* pêle-mêle, succombant sous les coups des vainqueurs. — *Erit... memoria vestra* (vers. 27). Dieu, qui a fait tomber sur vous ces maux (*qui duxit...*), se souviendra de vous pour vous délivrer. — *Sicut*

29. qui enim induxit vobis mala, ipse rursum adducet vobis sempiternam jucunditatem cum salute vestra.

30. Animæquior esto, Jerusalem; exhortatur enim te, qui te nominavit.

31. Nocentes peribunt, qui te vexaverunt, et qui gratulati sunt in tua ruina, punientur.

32. Civitates quibus servierunt filii tui, punientur, et quæ accepit filios tuos.

33. Sicut enim gavisa est in tua ruina, et lætata est in casu tuo, sic contristabitur in sua desolatione.

34. Et amputabitur exultatio multitudinis ejus, et gaudimonium ejus erit in luctum.

35. Ignis enim superveniet ei ab Æterno in longiturnis diebus, et habi-

29. car celui qui a fait venir le malheur sur vous, vous procurera de nouveau lui-même une éternelle joie en vous sauvant.

30. Aie bon courage, Jérusalem, car celui-là même qui t'a donné ton nom t'encourage.

31. Les méchants qui t'ont tourmentée périront, et ceux qui ont fait leur joie de ta ruine seront punis.

32. Les villes où tes enfants ont été esclaves seront punies, comme aussi celle qui les a pris.

33. Car de même qu'elle s'est réjouie de ta ruine, et qu'elle a été heureuse de ta chute, ainsi elle sera attristée par sa propre désolation.

34. L'allégresse de ses nombreux habitants sera retranchée, et sa joie sera changée en deuil.

35. Car le feu viendra sur elle de la part de l'Eternel durant de longs jours,

---

enim... (vers. 28). La condition du salut : c'est en s'éloignant du Seigneur que les Juifs sont devenus malheureux ; c'est en revenant à lui qu'ils retrouveront le bonheur. — *Fuit sensus... ut erraretis.* Expression très énergique : ils ne songeaient en quelque sorte qu'à s'éloigner de Dieu

1° Les ennemis de Sion seront écrasés, et ses fils reviendront d'exil. IV, 30-37.

30-35. La ruine future de Babylone. — *Animæquior esto.* Dans le grec : θαρσεῖ, aie confiance, prends courage. Comp. les vers. 5, 21, 27. — *Exhortatur... te qui...* D'après le grec : Celui-

Convoi de prisonniers. (Bas-relief assyrien.)

ct à l'offenser. — *Decies tantum* est un trait délicat : ils voudront réparer largement leurs fautes, et ils mettront un zèle extraordinaire à se rapprocher de Dieu. De son côté, le Seigneur se montrera parfaitement généreux pour les sauver et les rendre heureux.

§ III. — *Joyeuses promesses.* IV, 30 — V, 9.

Jérusalem se tait, et le prophète prend de nouveau la parole, pour la consoler elle-même et l'encourager.

là te console, qui t'a nommée, c.-à-d., qui t'a choisie comme sa cité sainte. Cf. Is. XLVIII, 2; LII, 1; LX, 14. — *Nocentes peribunt.* Dans le grec : Malheureux (seront) ceux qui t'ont affligée. C'est le châtiment des Chaldéens qui est prédit ici, comme à la fin de la prophétie de Jérémie. — *Civitates... punientur* (vers. 32). Le grec dit encore : Malheureuses (seront) les villes... — *Quæ accepit... :* Babylone, où avaient été déportés des Juifs très nombreux. — *Sicut enim gavisa...* Cf. Thren. IV, 21. C'est la loi du talion. — *Ampu-*

et elle sera habitée par les démons pendant un temps considérable.

36. Jérusalem, regarde vers l'orient, et vois la joie que Dieu t'envoie.

37. Car voici que reviennent tes enfants que tu as vu partir pour être dispersés; ils viennent tous ensemble, de l'orient à l'occident, sur la parole du Saint, et pleins de joie ils rendent gloire à Dieu.

tabitur a dæmoniis in multitudine temporis.

36. Circumspice, Jerusalem, ad orientem, et vide jucunditatem a Deo tibi venientem.

37. Ecce enim veniunt filii tui, quos dimisisti dispersos; veniunt collecti ab oriente usque ad occidentem, in verbo Sancti, gaudentes in honorem Dei.

CHAPITRE V

1. Quitte, Jérusalem, les vêtements de ton deuil et de ton affliction, et revêts-toi de l'éclat et de la splendeur de la gloire éternelle qui te vient de Dieu.

2. Le Seigneur t'entourera de justice comme d'un double manteau, et il mettra sur ta tête un diadème de gloire éternelle.

3. Car Dieu montrera à tout ce qui est sous le ciel la splendeur qu'il mettra en toi.

4. Car ton nom te sera donné par Dieu à jamais : la paix de la justice et la gloire de la piété.

1. Exue te, Jerusalem, stola luctus et vexationis tuæ, et indue te decore, et honore ejus, quæ a Deo tibi est, sempiternæ gloriæ.

2. Circumdabit te Deus diploide justitiæ, et imponet mitram capiti honoris æterni.

3. Deus enim ostendet splendorem suum in te, omni qui sub cælo est.

4. Nominabitur enim tibi nomen tuum a Deo in sempiternum : pax justitiæ, et honor pietatis.

---

tabitur exultatio... (vers. 34). Dans le grec, le Seigneur apparaît soudain sur la scène dans ce verset, pour prononcer la sentence de Babylone : Car j'enlèverai l'allégresse de sa multitude. — *Ignis enim...* (vers. 35) : le feu de la colère divine, si souvent mentionné par Jérémie et par les autres prophètes. — *In longiturnis diebus...* Mieux : pour de longs jours. La ruine de Babylone devait être perpétuelle. — *Habitabitur a dæmoniis.* Écho de la prophétie d'Isaïe contre les Chaldéens. Cf. Is. XIII, 21, et le commentaire.

36-37. Annonce de la fin de la captivité. — *Circumspice...* Baruch, divinement éclairé, se place par la pensée au moment où cessera l'exil, et il voit les captifs revenir joyeux et reconnaissants. Il décrit en fort beaux termes ce consolant spectacle. Comp. Is. XL, 1 et ss.; XLII, 10 et ss.; XLVIII, 20 et ss.; XLIX, 7 et ss., etc. — *Ad orientem :* car c'est de là que devaient accourir les exilés. — *Quos dimisisti* (vers. 37). Expression poétique, car c'est bien malgré elle que Sion avait laissé partir ses enfants. — *In verbo Sancti :* sur l'ordre et conformément aux promesses du Seigneur. — *Gaudentes in honorem...* C.-à-d., heureux de la gloire que leur délivrance si merveilleuse devait procurer à Jéhovah. Cf. Is. XII, 6.

2° Splendeur et allégresse de Sion; encore la fin de la captivité. V, 1-9.

CHAP. V. — 1-4. Sion admirablement glorifiée par son Dieu. Le prophète continue de l'interpeller d'une manière directe. — *Exue te...* Métaphore semblable à celle de IV, 20, mais en sens inverse. Que Jérusalem quitte à jamais ses vêtements lugubres, et qu'elle revête des parures dignes de sa situation nouvelle. Cf. Is. LII, 1; LX, 3, 10. — *Circumda te... diploide.* La διπλοΐς était, comme son nom l'indique, un manteau double, aux vastes dimensions (*Atl. archéol.*, pl. III, fig. 9). — *Mitram.* Sorte de diadème porté soit par les grands prêtres (cf. Ex. XXVIII, 37), soit par les femmes (cf. Judith, X, 3, et XVI, 8; Is. LXI, 10, etc.). — *Splendorem suum* (vers. 3). Dans le grec : ta splendeur. — *Omni qui sub cælo... :* à tous les pays et à tous les peuples. Dieu fera que Jérusalem soit partout honorée. Cf. Is. LX, 1. — *Nominabitur enim...* (vers. 4). Cf. IV, 30, et la note. Dans les saints livres, un nom nouveau marque habituellement une condition nouvelle d'existence, et tel devait être le cas pour Jérusalem. — *Pax justitiæ :* la paix produite par la parfaite justice. — *Honor pietatis :* gloire qui devait être le fruit de la piété envers Dieu (θεοσέβεια). Les vers. 1-4 prédisent

5. Exurge, Jerusalem, et sta in excelso; et circumspice ad orientem, et vide collectos filios tuos ab oriente sole usque ad occidentem, in verbo Sancti, gaudentes Dei memoria.

6. Exierunt enim abs te pedibus ducti ab inimicis; adducet autem illos Dominus ad te portatos in honore, sicut filios regni.

7. Constituit enim Deus humiliare omnem montem excelsum et rupes perennes, et convalles replere in æqualitatem terræ, ut ambulet Israel diligenter in honorem Dei.

8. Obumbraverunt autem et silvæ, et

5. Lève-toi, Jérusalem, et tiens-toi sur la hauteur; regarde vers l'orient, et vois tes enfants rassemblés, depuis le soleil levant jusqu'au couchant, par la parole du Saint, pleins de joie, parce que Dieu s'est souvenu d'eux.

6. Ils sont sortis de toi à pied, emmenés par les ennemis; mais le Seigneur te les ramènera portés avec honneur comme des fils de rois.

7. Car Dieu a résolu d'abaisser toute montagne élevée et les roches éternelles, et de remplir les vallées en égalisant la terre, afin qu'Israël marche promptement pour la gloire de Dieu.

8. Les forêts mêmes et tous les arbres

---

donc la sainteté qui devait briller et régner à Jérusalem après l'exil de Babylone. En effet, l'état moral des Juifs s'améliora notablement alors; mais nous redirons ici que cet accomplissement du divin oracle serait très imparfait, et que c'est surtout l'Église du Christ qui est symbolisée par cette Sion transfigurée.

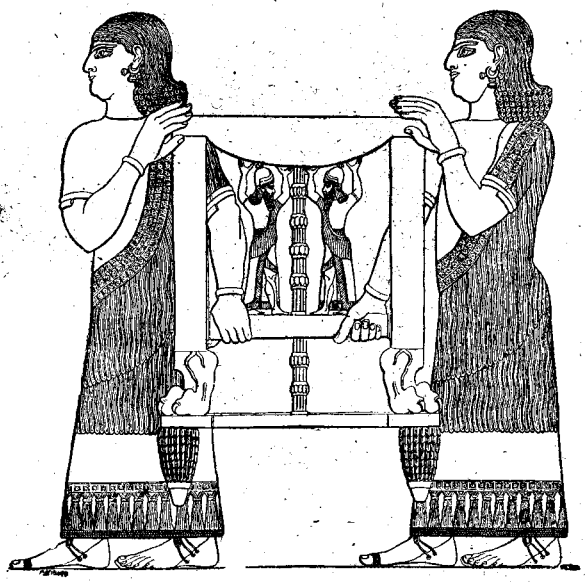

Trône portatif. (Bas-relief de Ninive.)

5-9. La cessation de la captivité. — *Exurge... et sta...* La gloire succédant à l'humiliation. Cf. Is. XL, 9, et LI, 17. — *Circumspice...* Reproduction partielle de IV, 36-37. — *Gaudentes... memoria.* Allusion à ce que Jérusalem disait elle-même plus haut, IV, 27 : Votre Dieu se souviendra de vous. — *Exierunt... pedibus* (vers. 6). Antithèse entre le départ si désolant, et le retour joyeux et triomphal : *portatos in humeris.* Cf. Is. XLIX, 22, et LXVI, 20. — *Sicut filios regni...* C.-à-d. comme des princes de la famille royale. D'après le grec : comme un trône royal. Les Égyptiens, les Assyriens et les Persans avaient des trônes portatifs, sur lesquels on portait parfois le roi (*Atl. arch.*, pl. LXXX, fig. 2). — *Constituit enim...* (vers. 7). L'écrivain sacré continue de décrire en termes enthousiastes l'heureux retour des Juifs dans leur patrie. — *Humiliare... montem...* Une route facile sera établie par Dieu lui-même entre Babylone et Jérusalem. Comp. Is. XL, 4, et le commentaire. — *Rupes*, Dans le grec : θῖνας, les monceaux, c.-à-d. les hauteurs. — *Perennes* est une épithète poétique, qui rappelle que ces collines existent depuis les temps les plus reculés, depuis la création. Cf. Gen. XLIX, 26; Deut. XXXIII, 15, etc. — *Ut ambulet... diligenter.* D'après le grec : pour qu'Israël rentre en sécurité. — *Obumbraverunt...* (vers. 8). C'est le prétérit prophétique, comme si souvent ailleurs. Baruch assiste d'avance à la réalisation de sa prédiction. Lorsque les exilés rentreront en Palestine, Dieu créera des forêts au milieu du désert, pour les ombrager contre les brûlants rayons du soleil d'Orient. — *Lignum suavitatis :* des arbres au bois odoriférant, dont le parfum ajoutera aux charmes du voyage. Ce sont là de belles métaphores, destinées à mettre en relief les saintes joies du retour. — *Adducet...* (vers. 9).

odoriférants ombrageront Israël par l'ordre de Dieu.

9. Car Dieu ramènera Israël avec allégresse à la lumière de sa majesté, avec la miséricorde et la justice qui viennent de lui.

omne lignum suavitatis, Israel ex mandato Dei.

9. Adducet enim Deus Israel cum jucunditate in lumine majestatis suæ, cum misericordia et justitia quæ est ex ipso.

CHAPITRE VI

Copie de la lettre que Jérémie envoya aux captifs qui allaient être déportés à Babylone par le roi des Babyloniens, afin de leur annoncer ce que Dieu lui avait ordonné *de leur dire.*

1. A cause des péchés que vous avez commis devant Dieu, vous serez emmenés captifs à Babylone par Nabuchodonosor, roi des Babyloniens.

2. Etant donc entrés à Babylone, vous y serez pendant de nombreuses années et un temps très long, jusqu'à sept générations; mais après cela je vous en ferai sortir en paix.

3. Or maintenant vous verrez à Baby-

Exemplar epistolæ quam misit Jeremias ad abducendos captivos in Babyloniama rege Babyloniorum, ut annuntiaret illis secundum quod præceptum est illi a Deo.

1. Propter peccata quæ peccastis ante Deum, abducemini in Babyloniam captivi a Nabuchodonosor, rege Babyloniorum.

2. Ingressi itaque in Babylonem, eritis ibi annis plurimis, et temporibus longis, usque ad generationes septem; post hoc autem educam vos inde cum pace.

3. Nunc autem videbitis in Babylo-

D'après le grec : ἡγήσεται (l'Itala B : « præibit »). Le Seigneur se mettra personnellement à la tête de la caravane, pour la conduire et la préserver de tout danger. Cf. Is. LII, 12, et Mich. II, 12-13. — *In lumine majestatis...* Ses divines splendeurs éclaireront la marche, ainsi qu'avait fait la colonne de feu après la sortie d'Égypte. — *Cum misericordia et justitia.* Ces deux attributs de Jéhovah brilleront d'une manière spéciale, en ces jours du rétablissement des Juifs comme nation théocratique : sa miséricorde, puisqu'il montrera ainsi qu'il leur pardonne leurs crimes sans nombre; sa justice, parce que, de la sorte, il prouvera qu'il est parfaitement fidèle à ses promesses. Et rappelons-nous encore que ce rétablissement n'est décrit sous de si vives couleurs, que parce qu'il devait avoir pour terme la création de la nouvelle Alliance, la fondation de l'Église du Christ.

DEUXIÈME PARTIE

Lettre de Jérémie aux Juifs exilés en Chaldée. VI, 1-7.

1° Le titre.

Pour les questions générales, voyez l'Introd., p. 778 et s. — *Exemplar.* Dans le grec : ἀντίγραφον, copie. — L'auteur de la lettre : *quam... Jeremias.* Les destinataires : *ad... captivos.* Les Juifs désignés par les Chaldéens pour la déportation avaient déjà quitté Jérusalem, mais ils étaient encore en Palestine, sur le point de partir. Comp. les vers. 1-2, et Jer. XXIX, 2. — *Ut annuntiaret...* Le prophète, en écrivant cette lettre, remplissait donc un ministère que Dieu lui avait formellement confié.

2° Exorde et thème de la lettre. VI, 1-6.

CHAP. VI. — 1-2. La cause, la durée et la fin de l'exil. — *Propter peccata vestra...* Cf. Jer. XVI, 10-13, etc. Les Juifs avaient donc mérité ce châtiment. « Le souvenir des péchés qui avaient occasionné la captivité ne pouvait qu'aider les coupables à la supporter avec patience. » — *In Babylonem.* D'après le grec : à Babylone. De même au vers. 3. — *Annis plurimis* (vers. 2). Détail pleinement conforme à tous les oracles de Jérémie. Cf. Jer. XXVIII, 2 et ss.; XXIX, 5-7; XXXII, 14. — Les adversaires de l'authenticité de cette épître prétendent que les mots *ad generationes septem* sont en contradiction ouverte avec la limite de soixante-dix ans, que Jérémie avait fixée à l'exil; ils marqueraient, nous dit-on, un intervalle beaucoup plus considérable. La supposition n'a rien de fondé, car c'est là une expression générale, qui ne veut rien préciser, et qui affirme simplement que la captivité devait durer longtemps. Qui ne sait que « sept » est souvent un chiffre rond dans la Bible, et que, par « génération », les Hébreux désignent souvent une période indéterminée? — *Post hoc... educam...* La suave promesse suit de près l'annonce de la punition, à la manière accoutumée des prophètes.

3-6. Jérémie met les captifs en garde contre le péril d'idolâtrie qui les attend à Babylone. — *Videbitis... deos...* : les dieux multiples du panthéon chaldéen. Le grec omet l'adjectif *lapideos.* — *In humeris portari.* Ce trait est en parfait

nia deos aureos, et argenteos, et lapideos, et ligneos, in humeris portari, ostentantes metum gentibus.

4. Videte ergo ne et vos similes efficiamini factis alienis, et metuatis, et metus vos capiat in ipsis.

5. Visa itaque turba de retro, et ab ante, adorantes dicite in cordibus vestris : Te oportet adorari, Domine.

6. Angelus enim meus vobiscum est; ipse autem exquiram animas vestras.

7. Nam lingua ipsorum polita a fabro; ipsa etiam inaurata et inargentata falsa sunt, et non possunt loqui.

8. Et sicut virgini amanti ornamenta, ita accepto auro fabricati sunt.

9. Coronas certe aureas habent super capita sua dii illorum; unde subtrahunt sacerdotes ab eis aurum et argentum, et erogant illud in semetipsos.

lone des dieux d'or et d'argent, de pierre et de bois, que l'on porte sur les épaules, et qui inspirent de la crainte aux nations.

4. Prenez donc garde de ne pas imiter la conduite de ces étrangers, de ne pas craindre leurs dieux, et de ne pas vous laisser saisir par la frayeur.

5. Aussi, lorsque vous verrez une foule en avant et par derrière, dites en adorant dans votre cœur : C'est vous qu'il faut adorer, Seigneur.

6. Car mon ange est avec vous, et moi-même je vengerai vos âmes.

7. Car la langue de ces idoles a été polie par le sculpteur; celles mêmes qui sont dorées et argentées sont vaines, et ne peuvent parler.

8. Et comme l'on fait des ornements pour une fille qui les aime, ainsi on a pris de l'or pour les fabriquer.

9. Leurs dieux ont des couronnes d'or sur la tête; mais les prêtres en retirent l'or et l'argent, et s'en servent pour eux-mêmes.

---

harmonie avec les coutumes assyriennes et babyloniennes. Voyez Is. XLVI, 7, et le commentaire; Jer. X, 5 (*Atl. archéol.*, pl. CXV, fig. 5). — *Ostentantes* (c.-à-d. « incutientes ») *metum*... Ces idoles étaient un objet d'effroi pour leurs adorateurs superstitieux. — *Videte... ne et vos...* (vers. 4). Le pronom est très accentué : vous, les serviteurs du vrai Dieu. Déjà Moïse adressait aux anciens Hébreux une recommandation semblable. Cf. Deut. XII, 30, et XVIII, 9. Si, dans leur contrée même, les compatriotes de Jérémie avaient ressenti une telle propension vers l'idolâtrie, que serait-ce en plein pays païen? — *Similes efficiamini.* Dans le grec, le verbe est redoublé à la façon des écrivains hébreux, lorsqu'ils veulent souligner une pensée : ἀφομοιωθέντες ἀφομοιωθήτε. — *Et metuatis :* à l'exemple des païens (vers. 3b), quoiqu'il n'y ait absolument rien à craindre, comme le démontrera la suite de la lettre. — *Visa itaque...* (vers. 5). Pieuse pratique que Jérémie suggère aux déportés, pour les moments où ils verront défiler devant eux les longues processions idolâtriques. — Le participe *adorantes* se rapporte aux Juifs dans la Vulgate; aux païens d'après le grec. — *Te oportet...* Le pronom est très emphatique : C'est vous, vous seul, qui devez être adoré. — *Angelus enim...* (vers. 6). Dieu prend la parole dans ce verset, pour confirmer ce que Jérémie a dit plus haut (vers. 3b et 4b) : Ne craignez point, car mon ange est avec vous pour vous protéger. Sur cet ange de l'alliance, voyez Ex. XXIII, 22-23; XXXII, 34; XXXIII, 2, etc. — *Ipse autem exquiram...* A première vue ces mots paraissent menaçants : Prenez garde, si vous succombiez à la tentation d'idolâtrie, que je ne vous punisse en vous faisant mourir. Mais il est plus conforme au contexte de les prendre en bonne part : Moi-même je m'intéresserai tendrement à votre vie. Dans le grec, le verbe n'est pas au futur, mais au participe (ἐκζητῶν), et se rapporte à l'ange protecteur : Mon ange est avec vous, prenant soin de vous.

3e Corps de la lettre : Jérémie démontre, par de nombreux arguments, le néant des idoles et l'absurdité de l'idolâtrie. VI, 7-72.

Ces arguments sont très simples, mais saisissants, habituellement présentés sous une forme très mordante, sans suite logique, avec des répétitions qui font pénétrer le sarcasme plus avant; ils étaient très capables de faire impression sur les hommes du peuple, auxquels ils s'adressaient spécialement. Une sorte de refrain, qui revient aux vers. 14b-15a, 22, 28, 39, 44, 51, 55, 64 et 68, les partage en dix groupes inégaux.

7-15a. Les idoles sont de simples et vulgaires produits humains; elles sont dépourvues de vie et de mouvement. — La particule *nam* sert de transition; Jérémie va indiquer les motifs pour lesquels les Juifs ne doivent ni craindre ni adorer les faux dieux. L'ironie apparaît dès le début : *lingua ipsorum...* — *Inaurata et inargentata.* Il était fort rare que les idoles fussent entièrement d'or ou d'argent; d'ordinaire, la statue était de bois, et simplement recouverte de ces métaux précieux. Cf. Is. XXX, 22, et le commentaire. — *Falsa sunt.* Plus fortement dans le grec : Elles sont mensonge. Comp. les vers. 50 et 58; Is. XLIV, 20; Jer. XIII, 25; XVI, 19, etc. — *Non possunt loqui.* Ces langues dorées ou argentées demeurent complètement muettes. Cf. Ps. CXIII, seconde partie, vers. 5, 7; CXXXIV, 16a, etc. — *Et sicut virgini...* (vers. 8). Comparaison pleine de sarcasme. Le grec unit ce verset au suivant, et la pensée y gagne en clarté : Comme pour une

10. Ils donnent de cet or à des prostituées, et ils en parent des courtisanes; et après que ces courtisanes le leur ont rendu, ils en parent leurs dieux.

11. Ceux-ci ne se défendent ni de la rouille, ni des vers.

12. Après les avoir couverts d'un vêtement de pourpre, on leur essuie le visage, à cause de la grande poussière qui s'élève dans la maison où ils sont.

13. L'un porte un sceptre comme un homme, comme un gouverneur de province; mais il ne fait pas mourir celui qui l'offense.

14. L'autre a une épée ou une hache à la main; mais il ne peut se délivrer ni des combattants, ni des voleurs. Sachez par là que ce ne sont pas des dieux;

10. Dant autem et ex ipso prostitutis, et meretrices ornant; et iterum cum receperint illud a meretricibus, ornant deos suos.

11. Hi autem non liberantur ab ærugine et tinea.

12. Opertis autem illis veste purpurea, extergunt faciem ipsorum propter pulverem domus, qui est plurimus inter eos.

13. Sceptrum autem habet ut homo, sicut judex regionis, qui in se peccantem non interficit.

14. Habet etiam in manu gladium et securim, se autem de bello et a latronibus non liberat. Unde vobis notum sit quia non sunt dii;

---

jeune fille qui aime la parure, ils prennent de l'or-et ils préparent des couronnes (qu'ils placent) sur la tête de leurs dieux. — *Unde subtrahunt...* (vers. 9b). Autre trait piquant : les dieux volés par leurs propres prêtres. ¶ Arnobe, *adv. Gentes*, rosion des métaux. — *Veste purpurea* (vers. 12). Étoffe très riche, qui ne servait guère qu'aux rois et aux grands personnages; mais elle ne protégeait qu'insuffisamment les idoles contre la poussière soulevée dans les temples par les pieds

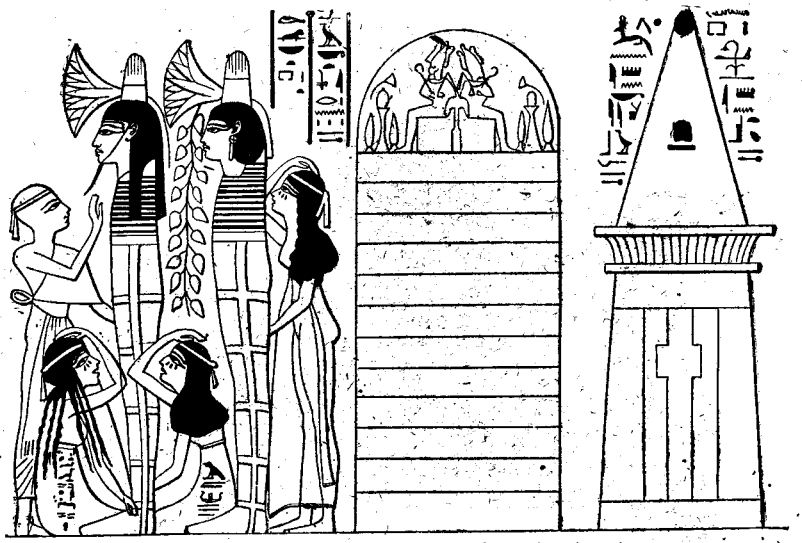

Scène de deuil auprès d'un sépulcre. (Peinture égyptienne.)

VI, 21, cite quelques exemples amusants de vols commis sur les statues des dieux. » — *Dant... prostitutis...* (vers. 10). Voilà qui est encore plus fort et plus honteux. — *Et iterum cum...* Variante dans le grec : Et ils les ornent (les dieux) avec des vêtements, comme si c'étaient des hommes. — *Non liberantur...* (vers. 11). Les idoles ne sont pas même capables de se garantir de ce qui peut leur nuire. Au lieu de *tinea*, le grec emploie le substantif βρωμάτων, qui désigne plutôt la corrodes adorateurs : aussi fallait-il leur essuyer le visage, comme celui des enfants (*extergunt...*). Cf. vers. 16 et 23. — *Sceptrum autem...* (vers. 13). Le dieu Mardouk (voyez Jer. L, 2, et la note) apparaît fréquemment sur les cylindres babyloniens tenant le sceptre à la main. Emblème ridicule lorsqu'il s'agit des idoles, puisqu'elles ne savent pas se faire respecter : *qui in se peccantem...* Le grec associe les mots *ut homo* aux suivants, et le sens en devient plus net : Comme

15. non ergo timueritis eos. Sicut enim vas hominis confractum inutile efficitur, tales sunt et dii illorum.

16. Constitutis illis in domo, oculi eorum pleni sunt pulvere a pedibus introeuntium.

17. Et sicut alicui qui regem offendit circumseptæ sunt januæ, aut sicut ad sepulcrum adductum mortuum; ita tutantur sacerdotes ostia clausuris et seris, ne a latronibus expolientur.

18. Lucernas accendunt illis, et quidem multas, ex quibus nullam videre possunt; sunt autem sicut trabes in domo.

19. Corda vero eorum dicunt elingere serpentes qui de terra sunt, dum comedunt eos, et vestimentum ipsorum, et non sentiunt.

15. ne les craignez donc pas. Car de même qu'un vase brisé par un homme devient inutile, tels sont aussi leurs dieux.

16. Lorsqu'on les a placés dans une maison, leurs yeux sont remplis de la poussière que soulèvent les pieds de ceux qui entrent.

17. Et comme on ferme les portes autour de celui qui a offensé le roi, ou autour d'un mort qui a été conduit au sépulcre, ainsi les prêtres protègent les portes par des serrures et des verrous, de peur que les voleurs ne dépouillent leurs dieux.

18. Ils leur allument des lampes, et en grand nombre; mais ils n'en peuvent voir aucune, et ils sont comme des poutres dans une maison.

19. Ils disent que les serpents nés de la terre leur lèchent le cœur, lorsqu'ils les dévorent, eux et leurs vêtements, sans qu'ils le sentent.

---

un homme qui est un juge (c.-à-d. un chef) du pays. — *Gladium et securim* (vers. 14). Continuation du même raisonnement. Le dieu Bel était habituellement représenté debout et tenant une hache (*Atl. archéol.*, pl. CXV, fig. 2). — *Unde vobis notum...* Conclusion toute naturelle de la description qui précède.

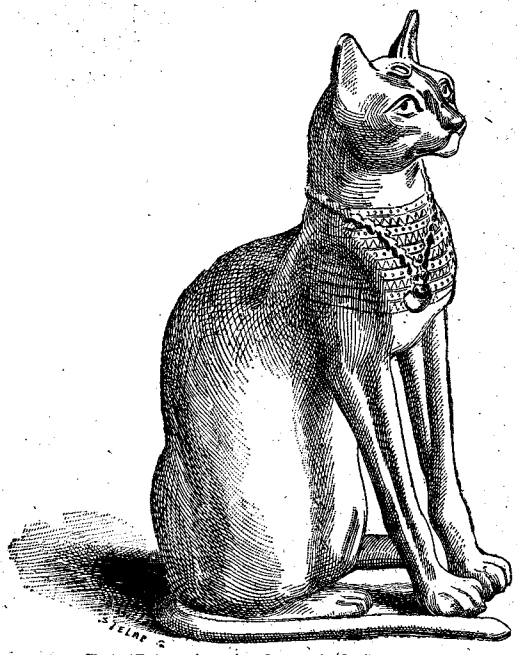

Chat. (Bronze égyptien du musée du Louvre.)

15b-22. Complète inutilité des idoles, qui ne sont que des blocs insensibles. — *Sicut... vas... confractum...* Sur cette comparaison, voyez Jer. XXII, 28. — *Constitutis illis...* (vers. 16). C.-à-d., lorsqu'on les établit dans un temple (*in domo;* d'après le grec : dans leurs maisons). — *Oculi... pleni... pulvere.* Tel est le bénéfice que les idoles retirent des hommages de leurs adorateurs. — *Et sicut...* (vers. 17). Le substantif αὐλαί serait mieux traduit par « aulæ » que par *januæ;* il s'agit des cours des prisons (cf. Jer. XXXII, 2; XXXIII, 1, etc.). — *Aut sicut ad sepulcrum...* Les anciens fermaient avec soin l'entrée des sépulcres, pour empêcher les voleurs de s'emparer des objets précieux qu'on y enfermait avec les morts. Variante dans le grec : Comme quelqu'un qui est conduit à la mort. Ces mots se rapportent encore au criminel qui a outragé le roi (*qui regem...*), et qui a été emprisonné et condamné à mort pour ce motif. — *Lucernas accendunt...* (vers. 18). Coutume très fréquente chez les païens; Lactance, *Instit.*, VI, 2, s'en moque dans les mêmes termes que Jérémie. — *Ex quibus nullam...* En effet, « ils ont des yeux et ne voient pas, » comme dit le psalmiste (Ps. CXIII, seconde partie, 5). — *Sicut trabes...* Comparaison très méprisante. — *Corda... eorum* (vers. 19). C.-à-d., l'intérieur de leurs statues. *Elingere :* détruire en rongeant. — *Serpentes...:* non pas des serpents proprement dits, mais, d'après le sens large que cette expression a parfois dans la Bible, les reptiles de tout genre (vers, insectes, etc.). — *Non sentiunt :* pas plus qu'un morceau de bois ne sent le ver qui le dévore. — *Nigræ...; fumo*

20. Leurs visages deviennent noirs par la fumée qui s'élève dans la maison.

21. Sur leurs corps et sur leurs têtes volent les hiboux, les hirondelles et les *autres* oiseaux, et les chats y courent aussi.

22. Sachez par là que ce ne sont pas des dieux; ne les craignez donc pas.

23. Même l'or qu'ils ont n'est que pour l'apparence; à moins que l'on n'essuie la rouille, ils ne brilleront pas; et lorsqu'on les a fondus, ils ne le sentaient pas.

24. On les a achetés à grand prix, quoiqu'il n'y ait pas de vie en eux.

25. N'ayant pas de pieds, ils sont portés sur les épaules, et ils font voir leur honte aux hommes; aussi, que ceux qui les adorent soient confondus!

20. Nigræ fiunt facies eorum a fumo qui in domo fit.

21. Supra corpus eorum et supra caput eorum volant noctuæ, et hirundines, et aves, etiam similiter et cattæ.

22. Unde sciatis quia non sunt dii; ne ergo timueritis eos.

23. Aurum etiam quod habent ad speciem est; nisi aliquis exterserit æruginem, non fulgebunt; neque enim dum conflarentur, sentiebant.

24. Ex omni pretio empta sunt, in quibus spiritus non inest ipsis.

25. Sine pedibus, in humeris portantur, ostentantes ignobilitatem suam hominibus; confundantur etiam qui colunt ea!

(vers. 20) : la fumée des lampes qui viennent d'être mentionnées (cf. vers. 18). — *Noctuæ.* Le grec νυκτερίδες représente toute espèce d'oiseaux de nuit, y compris les chauves-souris. — *Et aves.* Comparez cette ligne ironique de Lactance, *l. c.*, II, 4 : « Les oiseaux eux-mêmes descendent sur leurs statues, y établissent leurs nids, et les souillent. » — *Et cattæ.* C'est ici le seul endroit de la Bible où le chat soit mentionné. Les Égyptiens paraissent avoir été les premiers à le traiter comme un animal domestique. — *Unde sciatis...* Le refrain. Comp. le vers. 14b.

Dieux portés en procession.

23-28. Les faux dieux n'ont qu'une valeur matérielle et extérieure; ils ne peuvent s'aider eux-mêmes, et ils se laissent déshonorer par leurs prêtres et leurs adorateurs. — *Aurum... ad speciem.* Leur richesse n'est donc qu'une pure apparence. Nuance dans le grec : L'or dont ils sont entourés comme parure (littéralement : pour la beauté). On peut aussi ramener la Vulgate à ce sens. — *Nisi... exterserit...* Comp. les vers. 11-12, 16. L'or n'est point atteint par la rouille; mais ici le langage est poétique et figuré. Cf. Jac. v, 3. — *Neque... dum conflarentur...* Les idoles sont insensibles aux coups de marteau et aux morsures de la lime, lorsqu'on les fabrique. — *Ex omni pretio...* (vers. 24). Cf. Is. XLVI, 6. L'on a donné généreusement, sans compter, lorsqu'il s'est agi de les préparer; mais, quoiqu'elles aient coûté si cher, elles ne possèdent pas le plus léger souffle vital (*in quibus spiritus...*). Cf. Ps. CXXXIV, 17b; Jer. X, 14, etc. — *Sine pedibus...* (vers. 25). Ou, du moins, elles ne peuvent utiliser les pieds que leur donne le statuaire. Cf. Ps. CXIII, seconde partie, 7; Jer. X, 5. — *Ostentantes ignobilitatem...* C'est pour elles, en effet, une honte très grande que de ne pouvoir pas même faire un pas. —

26. Propterea si ceciderint in terram, a semetipsis non consurgunt; neque si quis eum statuerit rectum, per semetipsum stabit; sed sicut mortuis munera eorum illis apponentur.

27. Hostias illorum vendunt sacerdotes ipsorum, et abutuntur; similiter et mulieres eorum decerpentes, neque infirmo, neque mendicanti aliquid impertiunt.

28. De sacrificiis eorum fetæ et menstruatæ contingunt. Scientes itaque ex his quia non sunt dii, ne timeatis eos.

29. Unde enim vocantur dii? Quia mulieres apponunt diis argenteis, et aureis, et ligneis;

30. et in domibus eorum sacerdotes sedent, habentes tunicas scissas, et capita et barbam rasam, quorum capita nuda sunt.

31. Rugiunt autem clamantes contra deos suos, sicut in cœna mortui.

32. Vestimenta eorum auferunt sacerdotes, et vestiunt uxores suas et filios suos.

26. C'est pourquoi s'ils tombent à terre, ils ne se relèveront pas d'eux-mêmes; et si on les redresse, ils ne se tiendront pas debout par eux-mêmes; mais, comme à des morts, on leur apporte leurs offrandes.

27. Leurs prêtres vendent leurs victimes, et en disposent à leur gré; leurs femmes en prennent aussi et n'en donnent rien aux malades et aux mendiants.

28. Les femmes touchent à leurs sacrifices lorsqu'elles sont grosses et dans un état impur. Sachant donc par ces choses que ce ne sont pas des dieux, ne les craignez point.

29. Pourquoi, en effet, les appelle-t-on des dieux? Car les femmes offrent des dons à ces dieux d'argent, d'or et de bois;

30. et dans leurs temples les prêtres sont assis avec des tuniques déchirées, la tête et la barbe rasées, et la tête nue.

31. Ils rugissent en criant devant leurs dieux, comme dans un festin mortuaire.

32. Les prêtres leur ôtent leurs vêtements, et ils en habillent leurs femmes et leurs enfants.

Confundantur... Anathème qui s'échappe du cœur ému de l'écrivain sacré. Le grec emploie le temps présent et signale simplement un fait : Leurs adorateurs sont couverts de confusion. Ils rougissent parfois d'avoir des soliveaux pour dieux. — *Si ceciderint...* (vers. 26). Conséquence fatale de l'inertie des idoles. Comp. l'épisode de Dagon, I Reg. v, 3, et ss. — *Si quis eum...* Très souvent, dans cette description, Jérémie passe du pluriel au singulier, et vice versa. Après le verbe *stabit*, le grec ajoute ce trait, omis par la Vulgate : Et si on le penche, il ne se redresse pas. — *Sicut mortuis...* Sur les offrandes de mets que les païens déposaient sur les tombes ou dans les sépulcres, comp. Tob. IV, 17; Eccli. XXX, 18-19. — *Hostias... vendunt...* (vers. 27). Autre genre d'infidélité de la part des prêtres païens. Cf. vers. 9-10; Dan. XIV, 11 et ss. — *Decerpentes.* D'après le grec : « sale conditum. » Les femmes de ces prêtres salaient, pour les conserver, les viandes ainsi dérobées aux dieux en grande quantité. — *Neque infirmo... aliquid... :* tandis que le vrai Dieu désirait que, dans certains sacrifices, une partie notable des victimes fussent consommées par les pauvres. Cf. Deut. XIV, 29, etc. — *Fetæ et menstruatæ* (vers. 28). Chez les Juifs, ces deux catégories de personnes étaient regardées comme impures, et il leur était interdit de toucher aux choses saintes. Cf. Lev. XII, 4; XV, 33; XX, 18. Jérémie, en signalant ce trait, relève la supériorité du culte mosaïque, et inspire à ses coreligionnaires une horreur plus vive pour le culte idolâtrique, qui tolérait toutes les indécences.

29-39. Les idoles sont traitées par leurs prêtres comme des morts; le prophète revient sur leur insensibilité et sur leur impuissance absolue. — *Unde... vocantur dii?* Question toute vibrante d'indignation. — *Mulieres apponunt...* Dans la religion juive, même en dehors des circonstances marquées plus haut (vers. 28ª), aucun rôle actif n'était confié aux femmes dans les cérémonies qui touchaient directement au culte. — *In domibus eorum* (c.-à-d. dans les temples des idoles) *sacerdotes...* Ceux dont on porte le deuil, comme s'ils étaient morts, ne méritent évidemment pas le nom de dieux. Les détails dramatiques qui suivent, *habentes... scissas, barbam rasam,* etc., représentent le deuil, tel que le manifestent les Orientaux. Cf. Gen. XXXVII, 34; Jer. XLVIII, 37, etc. Les prêtres juifs ne devaient jamais suivre ces pratiques; cf. Lev. XXI, 1 et ss. — *Rugiunt clamantes...* (vers. 31). Cris de lamentation, semblables à ceux qui font partie des rites funèbres de l'Orient. Cf. Am. V, 16-17; Matth. IX, 23, etc. — *In cœna mortui.* Il s'agit des « parentalia », ou des περίδειπνα, c.-à-d. des festins célébrés en l'honneur des morts après les funérailles. Cf. Jer. XVI, 7. — *Vestimenta... auferunt...* (vers. 32). Encore l'infidélité des prêtres. Comp. le vers. 10. — *Neque si quid mali...* (vers. 33). L'impuissance et l'indifférence totale des faux dieux. On peut leur faire tout ce qu'on voudra, sans qu'ils

33. Qu'on leur fasse du mal ou qu'on leur fasse du bien, ils ne peuvent le rendre; ils ne peuvent établir un roi, ni lui ôter *la couronne*.

34. Ils ne peuvent non plus donner les richesses, ni rendre le mal. Si quelqu'un leur a fait un vœu et ne s'en acquitte pas, ils ne le lui redemandent point.

35. Ils ne sauvent personne de la mort, et ils n'arrachent pas le faible au plus puissant.

36. Ils ne rendent pas la vue à l'aveugle, et ils ne délivrent pas l'homme de la nécessité.

37. Ils n'auront pas pitié de la veuve, et ne feront pas de bien aux orphelins.

38. Leurs dieux sont semblables aux pierres extraites d'une montagne; ils sont de bois, de pierre, d'or et d'argent; ceux qui les adorent seront confondus.

39. Comment donc peut-on penser ou dire que ce sont des dieux?

40. Les Chaldéens eux-mêmes les déshonorent; lorsqu'ils apprennent qu'un homme est muet et ne peut parler, ils le présentent à Bel, lui demandant de le faire parler;

41. comme si ceux qui n'ont pas de mouvement pouvaient sentir! Et eux, lorsqu'ils s'en aperçoivent, les abandonnent; car leurs dieux sont insensibles.

33. Neque si quid mali patiuntur ab aliquo, neque si quid boni, poterunt retribuere; neque regem constituere possunt, neque auferre.

34. Similiter neque dare divitias possunt, neque malum retribuere. Si quis illis votum voverit et non reddiderit, neque hoc requirunt.

35. Hominem a morte non liberant, neque infirmum a potentiori eripiunt.

36. Hominem cæcum ad visum non restituunt, de necessitate hominem non liberabunt.

37. Viduæ non miserebuntur, neque orphanis benefacient.

38. Lapidibus de monte similes sunt dii illorum; lignei, et lapidei, et aurei, et argentei; qui autem colunt ea confundentur.

39. Quomodo ergo æstimandum est aut dicendum illos esse deos?

40. Adhuc enim ipsis Chaldæis non honorantibus ea; qui cum audierint mutum non posse loqui, offerunt illud ad Bel, postulantes ab eo loqui;

41. quasi possint sentire qui non habent motum! Et ipsi, cum intellexerint, relinquent ea; sensum enim non habent ipsi dii illorum.

---

le sentent. — *Neque regem...* Cette pensée sera de nouveau exprimée aux vers. 52, 55 et 65. Comp. Dan. II, 21. — *Neque dare divitias...* (vers. 34). Au contraire, le vrai Dieu « enrichit et appauvrit ». Cf. I Reg. II, 7-8. — *Neque malum...* Nuance dans le grec : Ni donner de l'airain. Les idoles ne peuvent pas même procurer à leurs amis quelques petites pièces de monnaie vulgaire. — *Si quis votum...* Grave négligence, qu'elles sont absolument incapables de châtier. Cf. Deut. XXIII, 21. — *Hominem a morte...* (vers. 35). Le contraire est affirmé de Jéhovah (Deut. XXXII, 39; I Reg. II, 6, etc.). — *Infirmum a potentiori :* un homme faible, injustement opprimé par un autre homme plus fort que lui. — *Cæcum ad visum...* Vers. 36 et 37 : autres marques de l'impuissance absolue des faux dieux. Seul, le vrai Dieu vient au secours de toutes les misères. Cf. Ps. CXLV, 8 et 9, etc. — *Lapidibus de monte...* (vers. 38). Voyez une pensée semblable dans Habacuc, II, 19.

40-44. Les Chaldéens outragent et déshonorent eux-mêmes leurs dieux. — *Adhuc enim...* La phrase n'est pas achevée, mais il est aisé de la compléter : Comment traiteriez-vous les idoles babyloniennes comme des dieux, lorsque les Chaldéens sont les premiers à les outrager? — *Non honorantibus...* Ils les déshonoraient « en leur demandant sans cesse des choses qu'ils savaient fort bien qu'elles ne pourraient pas exécuter ». Les exemples suivent (vers. 40b-43). — *Offerent illud.* Il faudrait le masculin : « illum, » le muet. — *Ad Bel.* Sur cette divinité, voyez Is. XLVI, 1, et la note. — *Postulantes ab eo...* D'après la Vulgate, ils demandent à la divinité d'accorder au muet l'usage de la parole. D'après le grec, à cause d'une variante au vers. 41 : Ils lui demandent (au muet) de parler, comme s'il en était capable, c.-à-d., comme si un miracle avait eu lieu en sa faveur (Vulg. : *quasi possint sentire;* les mots *qui non... motum* sont propres à notre version latine). — *Et ipsi... relinquent...* Les adorateurs finissent par comprendre que leurs prétendus dieux sont sans pouvoir et sans vie, et ils les abandonnent. Le grec a une particule négative, qui transforme la pensée : Et ils ne peuvent se résoudre à les abandonner, car ils ne comprennent pas (Vulg. : *sensum enim...*). Quoiqu'ils se rendent compte de l'impuissance et du néant de leurs dieux, les Chaldéens s'aveuglent eux-mêmes et persévèrent dans leur absurde idolâtrie. Les mots *ipsi dii illorum* sont une particularité du texte latin. — *Mulieres autem...* (vers. 42). Hérodote, I, 199, cite tout au long cette « très honteuse loi

42. Mulieres autem circumdatæ funibus in viis sedent, succendentes ossa olivarum;

43. cum autem aliqua ex ipsis, attracta ab aliquo transeunte, dormierit cum eo, proximæ suæ exprobrat quod ea non sit digna habita, sicut ipsa, neque funis ejus diruptus sit.

44. Omnia autem quæ illis fiunt, falsa sunt; quomodo æstimandum aut dicendum est illos esse deos?

45. A fabris autem et ab aurificibus facta sunt; nihil aliud erunt, nisi id quod volunt esse sacerdotes.

46. Artifices etiam ipsi, qui ea faciunt, non sunt multi temporis; numquid ergo possunt ea, quæ fabricata sunt ab ipsis, esse dii?

47. Reliquerunt autem falsa et opprobrium postea futuris.

48. Nam cum supervenerit illis prælium et mala, cogitant sacerdotes apud se ubi se abscondant cum illis.

49. Quomodo ergo sentiri debeant quoniam dii sunt, qui nec de bello se liberant, neque de malis se eripiunt?

50. Nam cum sint lignea, inaurata et inargentata, scietur postea quia falsa sunt ab universis gentibus et regibus; quæ manifesta sunt quia non sunt dii, sed opera manuum hominum, et nullum Dei opus cum illis.

42. Des femmes entourées de cordes sont assises dans les rues, brûlant des noyaux d'olives;

43. et lorsque l'une d'elles, emmenée par quelque passant, a dormi avec lui, elle reproche à sa voisine de n'avoir pas été jugée, comme elle, digne d'honneur, et de n'avoir pas vu rompre sa corde.

44. Tout ce qu'on fait à ces dieux est fausseté; comment donc peut-on penser ou dire que ce sont des dieux?

45. Ils ont été faits par des ouvriers et par des orfèvres; ils ne sont que ce que les prêtres veulent qu'ils soient.

46. Les ouvriers qui les font ne vivent eux-mêmes que peu de temps; comment donc les objets qu'ils ont fabriqués peuvent-ils être des dieux?

47. Ils ne laissent à ceux qui viendront après eux que la fausseté et l'opprobre.

48. Car lorsqu'il survient une guerre ou quelque malheur, les prêtres pensent en eux-mêmes en quel endroit ils iront se cacher avec leurs dieux.

49. Comment donc peut-on penser qu'ils sont des dieux, ceux qui ne peuvent se sauver de la guerre, ni se délivrer des malheurs?

50. Car, puisqu'ils ne sont que du bois, recouvert d'or et d'argent, toutes les nations et tous les rois reconnaîtront un jour leur fausseté; on verra clairement que ce ne sont pas des dieux, mais l'œuvre de la main des hommes, et qu'ils sont incapables de tout acte divin.

---

des Babyloniens », d'après laquelle les femmes devaient se prostituer au moins une fois dans leur vie, en l'honneur d'une déesse ignoble. Cf. Strabon, XVI, 1. — *Circumdatæ funibus.* « Elles sont séparées les unes des autres par des cordes, qui forment des espèces de rues... où elles se tiennent, et où les étrangers entrent pour les choisir. » (Hérodote, *l. c.*). — *Ossa olivarum.* C.-à-d., des noyaux d'olives, que les femmes, en attendant qu'on les choisit, brûlaient sur des réchauds en l'honneur de la déesse. Le traducteur latin a dû lire πιτυρίδες, olives broyées; mais la vraie leçon du grec est πίτυρα, du son. L'action de brûler du son était sans doute regardée comme un charme capable d'exciter la passion des hommes. — *Proximæ... exprobrat...* (vers. 43.) « Celles d'entre elles qui sont sans beauté attendent longtemps, ne pouvant accomplir la loi, » dit encore Hérodote. — *Omnia... quæ illis...* (vers. 44). D'après le grec : Tout ce qui se fait à leur sujet (ἐν αὐτοῖς, au sujet des dieux). — *Quomodo æstimandum...* Après de telles hontes, le refrain retentit avec plus de force que jamais.

45-51. Les idoles sont fabriquées de main d'homme, et leurs adorateurs savent très bien qu'ils n'ont rien à attendre d'elles. — *A fabris.* Les idoles de bois étaient fabriquées par des charpentiers. Cf. Is. XL, 20, et XLIV, 12-20; Jer. X, 3, etc. — *Nihil aliud... erunt...* Les vers si mordants d'Horace, *Sat.*, I, 8, sont bien connus :

> Olim truncus eram ficulneus, inutile lignum,
> Cum faber, incertus scamnum faceretne Priapum,
> Maluit esse deum. Deus inde ego...

Au lieu de *sacerdotes*, le grec dit : les ouvriers. — *Artifices etiam...* (vers. 46). Les fabricants d'idoles ne sont que de faibles mortels, qui n'ont que quelques années de vie; comment leurs œuvres pourraient-elles être des dieux? Cf. Sap. XV, 16-17. Elles ne sont en réalité que mensonge et ignominie : *reliquerunt... falsa...* (vers. 47). — *Nam cum supervenerit...* (vers. 48 et ss.). De quelle manière leur néant sera démontré, à la grande confusion de ceux qui auront mis en elles leur confiance. — *Cogitant... ubi se abscondant.* Trait des plus sarcastiques. — *Nullum Dei opus...* (vers. 50). Il est tout à fait impossible à ces dieux

51. On sait donc par là que ce ne sont pas des dieux, mais l'œuvre de la main des hommes, et qu'ils sont incapables de tout acte divin.

52. Ils n'établissent pas un roi sur une contrée, et ils ne donnent pas la pluie aux hommes.

53. Ils ne discerneront pas ce qui est juste, et ils ne délivreront pas les contrées de la violence, car ils ne peuvent rien, et sont comme des corneilles *qui volent* entre le ciel et la terre.

54. Quand le feu aura pris à la maison de ces dieux de bois, d'argent et d'or, leurs prêtres s'enfuiront et seront sauvés; mais eux ils seront consumés au milieu *des flammes* comme des poutres.

55. Ils ne résisteront point à un roi pendant la guerre. Comment donc peut-on penser ou admettre que ce soit des dieux?

56. Ces dieux de bois, de pierre, d'or et d'argent ne se délivreront pas des larrons et des voleurs; ceux qui sont plus forts qu'eux

57. leur voleront l'or, l'argent et les vêtements dont ils sont couverts, et ils s'en iront, et ces dieux ne pourront pas se porter secours.

58. Il vaut donc mieux être un roi qui manifeste sa force, ou un vase utile à une maison, et honorant celui qui le possède, ou la porte d'une maison qui garde tout ce qui y est, que l'un de ces faux dieux.

51. Unde ergo notum est quia non sunt dii, sed opera manuum hominum, et nullum Dei opus in ipsis est.

52. Regem regioni non suscitant, neque pluviam hominibus dabunt.

53. Judicium quoque non discernent, neque regiones liberabunt ab injuria, quia nihil possunt, sicut corniculæ inter medium cæli et terræ.

54. Etenim cum inciderit ignis in domum deorum ligneorum, argenteorum et aureorum, sacerdotes quidem ipsorum fugient, et liberabuntur; ipsi vero, sicut trabes in medio comburentur.

55. Regi autem et bello non resistent, quomodo ergo æstimandum est aut recipiendum quia dii sunt?

56. Non a furibus, neque a latronibus se liberabunt dii lignei, et lapidei, et inaurati, et inargentati; quibus hi, qui fortiores sunt,

57. aurum et argentum et vestimentum quo operti sunt, auferent illis, et abibunt, nec sibi auxilium ferent.

58. Itaque melius est esse regem ostentantem virtutem suam, aut vas in domo utile, in quo gloriabitur qui possidet illud, vel ostium in domo, quod custodit quæ in ipsa sunt, quam falsi dii.

---

inertes d'accomplir une œuvre divine. Cette pensée est si frappante, que Jérémie la répète au vers. 51 (du moins, d'après la version latine), en l'unissant au refrain. — *Unde ergo notum...* Variante expressive dans le grec : Qui donc doit apprendre qu'ils ne sont pas des dieux? Ce fait est tellement évident, que personne ne peut l'ignorer.

52-55. La totale impuissance des idoles est encore démontrée par divers exemples. — *Regem regioni...* Comp. le vers. 33. Le vrai Dieu a seul assez de pouvoir pour établir ou renverser les rois. — *Neque pluviam...* Ce fait aussi est réservé à Jéhovah. Cf. Deut. XI, 14; Ps. CXLVI, 8; Act. XIV, 17, etc. — *Judicium quoque...* (vers. 53). Les faux dieux ne sauraient rendre la justice; c'est là pourtant un des premiers attributs de la divinité. — *Liberabunt ab injuria...* : comme de la peste, de la famine, de la guerre. Le grec est un peu obscur en cet endroit. Peut-être signifie-t-il : Ils ne peuvent se garantir d'un outrage. Comp. les vers. 14, 17, 26, etc. — *Sicut corniculæ...* : « aussi peu instruits de ce qui se passe parmi les hommes, et aussi incapables d'y apporter des changements en bien ou en mal, que les corneilles qui volent dans l'air. » (Calmet, *h. l.*) Sur cet oiseau, voyez l'*Atl. d'hist. nat.*, pl. LXXXIX, fig. 1. — *Cum... ignis...* (vers. 54). Détail des plus sarcastiques. Notez surtout le trait : *sacerdotes... liberabuntur. — Regi... et bello.* Comparez, dans Isaïe, XXXVI, 18-20, et XXXVII, 12-13, le langage si dédaigneux des Assyriens envers les dieux étrangers dont ils avaient vaincu les peuples.

56-64. Les hommes sont beaucoup plus forts que les idoles, et celles-ci sont bien au-dessous de tout ce que produit l'art humain et de tous les êtres en général. — Cette strophe débute par un trait déjà cité : *non a furibus...* Cf. vers. 14 et 17b. L'épithète *lapidei* manque dans le grec. — *Itaque melius... esse regem...* (vers. 58). Conclusion très légitime. — *Aut vas... utile.* Le comble de l'ironie. Rien de plus vrai cependant, puisqu'une idole est absolument inutile. — *In quo gloriabitur...* D'après le grec : (Un vase) dont se sert celui qui le possède. — *Sol quidem...* Vers. 59-62 : toutes les créatures, même les plus considérables et les plus indépendantes en appa-

59. Sol quidem et luna ac sidera, cum sint splendida et emissa ad utilitates, obaudiunt;

60. similiter et fulgur cum apparuerit, perspicuum est; idipsum autem et spiritus in omni regione spirat;

61. et nubes, quibus cum imperatum fuerit a Deo perambulare universum orbem, perficiunt quod imperatum est eis;

62. ignis etiam missus desuper, ut consumat montes et silvas, facit quod præceptum est ei; hæc autem neque speciebus, neque virtutibus, uni eorum similia sunt.

63. Unde neque existimandum est, neque dicendum illos esse deos, quando non possunt neque judicium judicare, neque quidquam facere hominibus.

64. Scientes itaque quia non sunt dii, ne ergo timueritis eos.

65. Neque enim regibus maledicent, neque benedicent.

66. Signa etiam in cælo gentibus non ostendunt; neque ut sol lucebunt, neque illuminabunt ut luna.

67. Bestiæ meliores sunt illis, quæ possunt fugere sub tectum, ac prodesse sibi.

68. Nullo itaque modo nobis est manifestum quia sunt dii; propter quod ne timeatis eos.

69. Nam sicut in cucumerario formido nihil custodit, ita sunt dii illorum lignei, et argentei, et inaurati.

70. Eodem modo et in horto spina alba, supra quam omnis avis sedet; similiter et mortuo projecto in tenebris,

59. Le soleil, la lune et les astres brillants sont conduits pour l'utilité *des hommes*, et obéissent à Dieu;

60. les éclairs aussi se font voir lorsqu'ils paraissent, et le vent souffle dans tout les pays;

61. les nuées, lorsque Dieu leur commande de parcourir tout l'univers, exécutent ce qui leur a été ordonné;

62. le feu du ciel, envoyé d'en haut pour consumer les montagnes et les forêts, fait ce qui lui a été commandé; mais ces dieux ne sont semblables ni en beauté ni en puissance à un seul de ces êtres.

63. On ne doit donc ni penser ni dire que ce soit des dieux, puisqu'ils ne peuvent ni rendre la justice, ni faire quoi que ce soit aux hommes.

64. C'est pourquoi, sachant que ce ne sont pas des dieux, ne les craignez pas.

65. Ils ne peuvent ni maudire ni bénir les rois.

66. Ils ne montrent pas non plus dans le ciel des signes pour les peuples; ils ne brillent pas comme le soleil, et ils ne luisent pas comme la lune.

67. Les bêtes valent mieux qu'eux, puisqu'elles peuvent s'enfuir sous un toit, et se rendre service.

68. Il ne nous est donc manifesté en aucune manière qu'ils sont des dieux; c'est pourquoi ne les craignez pas.

69. Car de même que, dans un champ de concombres, un épouvantail ne protège rien, ainsi sont leurs dieux de bois, d'argent et d'or.

70. Ils sont semblables à l'aubépine dans un jardin, sur laquelle tous les oiseaux se posent; leurs dieux de bois

---

rence, obéissent au plan divin et rendent service à l'homme; les idoles leur sont très inférieures, soit sous le rapport de la beauté, soit sous celui de l'utilité. Ce raisonnement est très bien présenté. — *Obaudiunt.* Les astres sont dociles à la voix du Créateur. Cf. III, 33-35. — *Fulgur... et spiritus... ignis* (vers. 60 et 61) : êtres qui paraissent si incontrôlables ! A toutes ces créatures l'écrivain sacré oppose les idoles (*hæc autem*), qui ne les égalent ni en beauté (*neque speciebus*), ni en force (*neque virtutibus*).

65-68. Encore l'impuissance et le néant des faux dieux. — *Neque.... maledicent...* : tandis que les malédictions ou les bénédictions du vrai Dieu sont de la plus grande importance pour les rois. Cf. Jer. X, 5b. — *Signa etiam...* (vers. 66). Le Créateur a seul pu mettre les astres dans le ciel, pour éclairer les hommes et leur servir de signes. Cf. Gen. I, 14; Jer. X, 2, et la note. — *Bestiæ meliores...* (vers. 67). L'un des détails les plus ironiques de cette épître.

69-72. Variation sur le même thème. — *Cucumerario...* : un champ de concombres. Cf. Is. I, 8, et la note; l'*Atlas d'hist. nat.*, pl. XXVI, fig. 3, 5, 7. — *Formido.* C.-à-d., d'après le grec : un épouvantail. Le mot latin a d'ailleurs aussi parfois cette signification. — *Nihil custodit.* Les objets que l'on dresse dans les jardins ou dans les champs pour effrayer les oiseaux ne remplissent ce rôle que pendant quelques jours; les petits pillards s'y accoutument, et ne craignent plus rien. — *Spina alba.* Le mot grec correspondant désigne toute sorte d'arbres épineux. — *Mortuo projecto...* Autre image très forte de l'impuissance des faux dieux. — *Purpura et murice...* (vers. 71). Le grec a une leçon difficile : Par la pourpre

d'argent et d'or ressemblent encore à un mort jeté dans les ténèbres.

71. La pourpre et l'écarlate, qui sont rongés sur eux par les vers, vous montrent aussi que ce ne sont pas des dieux; ils sont eux-mêmes mangés à la fin, et ils deviennent l'opprobre d'un pays.

72. L'homme juste qui n'a pas d'idoles vaut mieux qu'eux, car il sera loin des opprobres.

similes sunt dii illorum lignei, et inaurati, et inargentati.

71. A purpura quoque et murice, quæ supra illos tineant, scietis itaque quia non sunt dii; ipsi etiam postremo comeduntur, et erunt opprobrium in regione.

72. Melior est homo justus qui non habet simulacra, nam erit longe ab opprobriis.

---

aussi et par le marbre (μαρμάρου) qui pourrit sur eux. Toutefois, il est bien évident qu'il ne saurait être ici question du marbre proprement dit, que les vers ne peuvent ronger, et que Jérémie n'aurait point cité, comme il le fait, avec la pourpre. L'écrivain sacré a voulu parler sans doute ou « d'un vernis luisant, semblable à celui du marbre, ou d'une étoffe polie et brillante comme un marbre ». — *Erunt opprobrium...* Les idoles deviendront l'objet du mépris universel. Ou bien, d'après les vers. 25, 47 et 72, elles attireront la confusion sur leurs adorateurs. — *Melior est... justus...* (vers. 72). Conclusion finale, un peu abrupte, tenant la place du refrain.